



RAPPORT DE GESTION – EXERCICES TERMINÉS LES 28 FÉVRIER 2014 ET 2013

Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti » ou la « Société ») au 28 février 2014 et pour l'exercice terminé à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013. La Société a commencé ses activités après avoir obtenu une licence exclusive mondiale de sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune ») en août 2008. La Société était inactive avant cette date.

Le présent rapport de gestion, qui est daté du 21 mai 2014, doit être lu conjointement avec les états financiers de la Société pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013. Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et des montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Le 31 mars 2011, après la présentation d'une demande d'inscription à la cote, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « APO ». En janvier 2013, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ».

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (désignés par Acasti dans le présent rapport de gestion à titre d'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer », « entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne constituent pas des énoncés portant sur des faits présents ou des faits historiques. L'information prospective dans le présent rapport de gestion comprend, mais de façon non limitative, de l'information ou des énoncés concernant :

- la capacité d'Acasti de poursuivre ses essais cliniques portant sur son médicament-candidat CaPre^{MD} et d'en entreprendre de nouveaux, y compris le moment de la réalisation de ces essais et leurs résultats;
- la capacité d'Acasti de commercialiser ses produits et son médicament-candidat;
- la capacité d'Acasti de conclure des ententes avec un fabricant indépendant lui permettant d'obtenir suffisamment de matières premières pour mener à bien ses activités, notamment sa capacité de retenir les services d'un tiers afin qu'il fabrique le CaPre^{MD} conformément aux bonnes pratiques de fabrication (« BPF »);
- la capacité d'Acasti de faire homologuer le CaPre^{MD} par les organismes de réglementation et de maintenir cette homologation;
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à sa situation financière, y compris ses produits d'exploitation, sa recherche et son développement, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Facteurs de risque », dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective, notamment ceux qui se rapportent à ce qui suit :

- la possibilité de succès des essais cliniques actuels et futurs de la Société;
- la possibilité de succès de la commercialisation du Capre^{MD} et de l'Onemia^{MD};
- les antécédents de pertes nettes de la Société et son incapacité à devenir rentable;
- la dépendance de la Société envers des tiers pour ce qui est de la fabrication, de l'offre et de la distribution de ses produits ainsi que de son approvisionnement en matières premières, y compris la capacité de retenir des tiers afin qu'ils fabriquent le CaPre^{MD} conformément aux BPF;
- la dépendance de la Société envers un nombre restreint de partenaires distributeurs pour ce qui est de l'Onemia^{MD} et la capacité de conclure des ententes de distributions en ce qui a trait à Capre^{MD} dans l'éventualité où Capre^{MD} atteindrait le stade de la commercialisation;
- la capacité de la Société de gérer efficacement sa future croissance;
- la capacité de la Société d'atteindre davantage de rentabilité;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement futur de Neptune ou de toute autre tierce partie à des conditions favorables ou à d'autres conditions et donc de poursuivre ses activités;
- la capacité de la Société de faire accepter ses produits sur le marché;
- la capacité de la Société d'attirer, d'embaucher et de garder à son service des membres clés de la direction et du personnel scientifique clé;
- la capacité de la Société d'atteindre à temps les étapes annoncées publiquement;
- la capacité de la Société de se défendre dans le cadre de toute poursuite en responsabilité liée à ses produits pouvant être intentée contre elle;
- la concurrence vive livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits nutraceutiques et des produits pharmaceutiques;
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle et d'éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements qu'elle prévoit se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Le lecteur ne devrait donc pas se fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre. L'information prospective est donnée en date du présent rapport de gestion.

Aperçu de l'entreprise

Acasti est une société biopharmaceutique émergente qui exerce principalement des activités de recherche et de développement ainsi que de commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides omega-3 destinés à traiter et à prévenir certains troubles cardiométaboliques, plus particulièrement des anomalies relatives aux lipides dans le sang appelées dyslipidémie. Puisque le krill se nourrit de phytoplanctons (diatomées et dinoflagellés), il est une source importante de phospholipides et d'acides gras polyinsaturés, principalement d'acides eicosapentaénoïques (EPA) et d'acides docosahexaénoïques (DHA), qui constituent tous deux un type d'acide gras oméga-3 bien connu pour être bénéfique pour la santé humaine.

Le CaPre^{MD}, le médicament candidat sur ordonnance d'Acasti, est un concentré hautement purifié de phospholipide omega-3 dérivé de l'huile de krill développé en vue d'aider à prévenir et à traiter l'hypertriglycéridémie, état se caractérisant par des taux élevés de triglycérides dans le sang. Les essais cliniques de phase II ont débuté en 2011 au Canada. Les essais cliniques TRIFECTA et COLT avaient pour objectif d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à grave (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 877 mg/dl). Les deux essais cliniques comportaient également l'objectif secondaire d'évaluer l'efficacité du CaPre^{MD} sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 499 mg/dl) et de l'hypertriglycéridémie modérée à grave (taux élevé de triglycérides compris entre 500 et 877 mg/dl). L'essai clinique COLT a été complété au deuxième trimestre de l'exercice considéré et l'essai clinique TRIFECTA est actuellement en cours. En fonction des résultats de l'essai clinique COLT, Acasti a déposé une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental auprès de la Food & Drug Administration (la « FDA ») afin de mener un essai clinique de pharmacocinétique (PK) aux États-Unis. La Société a l'intention de modifier sa demande d'approbation afin de demander l'autorisation de conduire un essai clinique de phase III consistant à évaluer le profil d'innocuité et d'efficacité du CaPre^{MD} conformément aux lignes directrices et aux règles de la FDA.

L'Onemia^{MD}, le produit d'Acasti mis en marché, est commercialisé aux États-Unis depuis 2011 en tant qu'« aliment médical ». L'Onemia^{MD} n'est administré que sous la supervision d'un médecin et sa fonction est de contribuer à la gestion par voie diététique des maladies associées à une carence en phospholipides oméga-3 en lien avec des troubles cardiométaboliques et des profils anormaux de lipides.

Conformément à une convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti a obtenu une licence de droits sur le portefeuille de propriété intellectuelle de Neptune relié aux applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires (la « Convention de licence »). En décembre 2012, la Société a conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle a exercé son option en vertu de la Convention de licence de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la Convention de licence. La Convention de licence libre de redevances permet à Acasti d'exploiter les droits de propriété intellectuelle visés afin de développer de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (« APIs ») dans des produits commerciaux destinés aux marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Acasti est responsable de mener à bien la recherche et le développement des APIs, d'obtenir les approbations et les soumissions réglementaires requises, et de déposer les dossiers de propriété intellectuelle reliés aux applications cardiovasculaires. Acasti doit faire approuver les produits qu'elle développe par la FDA avant d'entreprendre des essais cliniques et les faire approuver par des organismes de réglementation similaires avant d'être autorisée à les vendre.

Activités

Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et de développement de produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son médicament sur ordonnance candidat, le CaPre^{MD}, tout en amplifiant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia^{MD}. Voici un résumé des points saillants de la période :

Le point sur les essais cliniques

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2012, Acasti a entrepris deux essais cliniques de phase II : i) l'« **essai TRIFECTA** », étude clinique à double insu et randomisée, contrôlée contre placebo, qui vise principalement à évaluer les effets du CaPre^{MD} sur les triglycérides plasmatiques à jeun comparativement à un placebo avec des patients souffrant d'hypertriglycéridémie légère et d'hypertriglycéridémie grave pour lesquelles les premiers patients ont été recrutés en octobre 2011, et ii) l'« **essai COLT** », essai clinique randomisé et à étiquette ouverte destiné à évaluer l'innocuité et l'efficacité pour le traitement d'hypertriglycéridémie légère à grave, pour lequel les premiers patients ont été recrutés en décembre 2011. Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013, Acasti a déposé une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental auprès de la FDA afin de mener un essai clinique de PK. L'essai clinique PK est une étude à étiquette ouverte, randomisé, à dose multiple, à centre unique et à design parallèle destiné à évaluer les profils sanguins et la biodisponibilité des oméga-3 phospholipides sur des volontaires en santé. Acasti a continué à recruter des patients pour ses essais cliniques et a réalisé des progrès à cet égard durant l'exercice terminé le 28 février 2014.

Essai COLT

Les résultats définitifs de l'essai COLT ont démontré l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de légère à grave et des réductions importantes de triglycérides de plus de 20 % en moyenne après huit semaines de traitement en doses quotidiennes de 4,0 g et de 2,0 g. Les données démographiques et les caractéristiques de référence sur les patients observés étaient équilibrées sur le plan de l'âge, de la race et du sexe. Un total de 288 patients se sont portés volontaires et ont été randomisés, et 270 patients ont terminé l'étude, ce qui a dépassé le nombre ciblé de patients pouvant être évalués. De ce nombre, environ 90 % étaient atteints d'hypertriglycéridémie légère à modérée. La proportion de patients traitée avec le CaPre^{MD} qui a subi un ou plusieurs événements indésirables dans le cadre de l'essai COLT était similaire à celle du groupe ayant reçu le traitement de référence (30,0 % par rapport à 34,5 %, respectivement). La grande majorité des événements indésirables étaient bénins (82,3 %) et aucun événement indésirable grave lié au traitement n'a été déclaré.

L'objectif principal de l'essai clinique COLT a été atteint par la démonstration de l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie légère à grave. Après seulement quatre semaines de traitement, CaPre^{MD} a donné lieu à une réduction statistiquement significative de triglycéride en comparaison avec le traitement de référence. Les patients qui ont reçu des doses quotidiennes de 4,0 g de CaPre^{MD} pendant quatre semaines ont obtenu une diminution moyenne des triglycérides de 15,4 % par rapport au taux de référence et une amélioration moyenne de 18,0 % par rapport au traitement de référence. Les résultats ont également démontré des bienfaits accrus après huit semaines de traitement, alors que les patients qui recevaient une dose quotidienne de 4,0 g de CaPre^{MD} obtenaient une diminution moyenne des triglycérides de 21,6 % par rapport au taux de référence et une amélioration moyenne statistiquement significative de 14,4 % par rapport au traitement de référence. Il est intéressant de noter qu'une diminution moyenne des triglycérides de 7,1 % a été observée à la huitième semaine pour les patients du groupe de traitement de référence, possiblement en raison d'ajustements de la médication destinée à abaisser les taux de lipides, qui pouvaient être apportés uniquement sur les patients du groupe de référence.

De plus, après huit semaines de traitement, une réduction moyenne des triglycérides de 23,3 % a été observée chez les patients ayant reçu une dose de 1,0 g pendant les quatre premières semaines du traitement et 2,0 g pendant les quatre semaines suivantes, soit une amélioration moyenne statistiquement significative des taux de triglycérides de 16,2 % au-delà de la réduction de 7,1 % observée pour le traitement de référence. Après huit semaines de traitement, une réduction moyenne des triglycérides de 22,0 % a été observée chez les patients qui ont reçu des doses de 2,0 g de CaPre^{MD} pendant les huit semaines, soit une amélioration moyenne statistiquement significative des taux de triglycérides de 14,8 % au-delà de la réduction de 7,1 % observée pour le traitement de référence. Également, après huit semaines de traitement, des améliorations moyennes statistiquement significatives du cholestérol non lipoprotéines de haute densité (non HDL-C) et de

l'hémoglobine glyquée (HbA1c), ainsi que des tendances d'amélioration moyenne du cholestérol total et du cholestérol HDL-C, au-delà du traitement de référence, ont été observées chez les patients ayant reçu une dose de 4,0 g pendant toute la durée du traitement, et un effet de dose statistiquement significatif sur le HDL-C pour l'ensemble des doses combinées a également été observé. En outre, après avoir doublé la dose quotidienne de CaPre^{MD} après une période initiale de quatre semaines, les résultats ont démontré un lien entre la dose et la réponse, ce qui correspond à une efficacité soutenue et accrue du CaPre^{MD} après une période de huit semaines. L'efficacité de CaPre^{MD} à toutes les doses pour réduire les taux de triglycérides et l'augmentation de l'effet avec la hausse de la dose supposent que CaPre^{MD} peut être titré pour ainsi permettre aux médecins d'ajuster la dose afin de mieux gérer les besoins médicaux des patients.

Le 1^{er} mai 2014, Acasti a annoncé qu'elle présenterait les résultats de l'essai Colt lors de deux colloques scientifiques, à savoir l'assemblée scientifique de la National Lipid Association, qui se tiendra aux États-Unis du 1^{er} mai au 4 mai, et le 82^e congrès de l'European Atherosclerosis Society, qui se tiendra en Espagne du 31 mai au 3 juin.

Essai TRIFECTA

Le 20 décembre 2012, une analyse intermédiaire a été achevée dans le cadre de l'essai TRIFECTA. Le comité d'examen formé de médecins ayant pour mandat d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de cet essai a examiné les résultats de l'analyse intermédiaire quant à l'innocuité et l'efficacité du médicament, et a convenu à l'unanimité que l'étude devrait se poursuivre comme il avait été prévu. Tous les membres du comité ont convenu que la prise du CaPre^{MD} ne posait aucun problème de toxicité et que les signaux d'un effet thérapeutique possible du CaPre^{MD}, observés sous forme d'une réduction du taux de triglycérides au sein des groupes évalués, étaient rassurants et suffisamment importants sur le plan clinique pour que l'étude puisse être poursuivie. Les données ont été fournies aux membres du comité (en insu), c'est-à-dire que l'identité des trois groupes ne leur a pas été révélée. Étant donné que les données ont démontré un effet thérapeutique possible sans préoccupation en matière d'innocuité, le comité a décidé qu'il n'était pas nécessaire de lever l'insu.

Le nombre de patients ciblés pouvant être évalués aux termes du protocole a été atteint. Acasti évalue actuellement l'efficacité et l'innocuité du CaPre^{MD} pour le traitement des patients souffrant d'hypertriglycémie légère à grave, ce qui constitue l'objectif principal de l'étude. Les objectifs secondaires consistant à évaluer si un degré d'efficacité important sur le plan statistique a été atteint dans la population de patients souffrant d'hypertriglycémie légère à modérée et grave feront l'objet d'une évaluation distincte. Compte tenu de l'information sur les patients disponible à l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que la taille de l'échantillon soit assez importante pour conclure à l'efficacité du CaPre pour traiter l'hypertriglycémie grave. Selon la littérature, Acasti ne s'attend pas à ce que la FDA exige des données sur l'efficacité liées aux patients souffrant d'hypertriglycémie grave avant d'accorder l'autorisation de procéder à la phase III de l'essai. Acasti estime que l'essai sera mené à terme avant la fin du deuxième trimestre de l'année civile 2014 et que les résultats seront connus à une date ultérieure qui n'a pas encore été précisée.

Essai PK

L'essai clinique PK, une première étape de la stratégie clinique américaine d'Acasti, a pour objectif d'évaluer les profils sanguins et la biodisponibilité des oméga-3 phospholipides sur des volontaires en santé prenant des doses orales simples et multiples de 1,0, 2,0 et 4,0 g de CaPre^{MD}. La durée totale du traitement de l'essai clinique PK sera de 30 jours et impliquera le recrutement d'approximativement 42 patients en santé. Le 9 janvier 2014, Acasti a annoncé que la FDA l'autorisait à conduire l'essai clinique PK, n'ayant pas d'objection avec le design proposé, le protocole et le profil d'innocuité de CaPre^{MD}. Acasti a annoncé que Quintiles, le fournisseur de services de développement biopharmaceutique et de commercialisation externe le plus important du monde, a été engagé pour conduire l'essai clinique PK.

Parallèlement, Acasti est en discussion avec la FDA et a donné suite aux recommandations de cette dernière portant sur la présentation d'un nouveau médicament de recherche dans le cadre de l'essai clinique pivot de phase III du CaPre^{MD} aux États-Unis. La FDA a invité Acasti à faire une demande officielle de rencontre à la fin de la phase II ou avant le début de la phase III pour obtenir de la rétroaction quant à la demande d'autorisation effectuée et pour aborder les sujets précis sur lesquels Acasti demande une collaboration et une réponse finale de la part de la FDA. Acasti prévoit répondre à cette invitation dès que les résultats des essais portant sur le TRIFECTA seront connus.

Onemia^{MD}

Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, Acasti a poursuivi ses activités de commercialisation directe et de développement commercial visant son aliment médical Onemia^{MD} aux États-Unis. Des médecins ont commencé et/ou continué à recommander l'Onemia^{MD} à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Acasti s'attend à ce que les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes de l'Onemia^{MD} servent à financer partiellement ses projets de recherche et de développement tout en établissant la crédibilité de ses produits à base de phospholipides oméga-3.

Mise à jour supplémentaire sur les activités

Également au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, Neptune et Acasti ont annoncé, le ou vers le 26 septembre 2013, qu'une entente avait été conclue avec Rimfrost USA, LLC (Rimfrost), Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Avoca, Inc. et Bioriginal Food & Science Corp. (collectivement, les « Défendeurs d'Olympic »), résolvant l'examen de l'International Trade Commission (ITC) des États-Unis relativement au non-respect des brevets de composition de Neptune par les Défendeurs d'Olympic. L'examen a été instruit plus tôt cette année en mars 2013 par Neptune et Acasti lors du dépôt d'une plainte à l'ITC. Le 17 décembre 2013, Neptune et Acasti ont également annoncé qu'une entente avait été conclue avec Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctic AS et Aker BioMarine Antarctic USA (collectivement, les « Défendeurs d'Aker »), résolvant l'examen de l'ITC relativement au non-respect des brevets de composition de Neptune de la part des Défendeurs d'Aker. Le 18 décembre 2013, Neptune et Acasti ont annoncé que le juge administratif chargé de l'examen en cours de l'ITC réclamé par Neptune et Acasti et mettant en cause Enzymotec Ltée et Enzymotec USA Inc. (collectivement, les « Défendeurs d'Enzymotec ») a accédé aux requêtes conjointes des parties visant à suspendre les procédures pendant trente jours. Le ou vers le 27 avril 2014, Neptune, Acasti et Enzymotec ont annoncé la conclusion d'une entente conclue avec les Défendeurs d'Enzymotec résolvant l'examen de l'ITC relativement au non-respect des brevets de composition de Neptune de la part des Défendeurs d'Enzymotec. En date du 27 avril 2014, tous les défendeurs dans le cadre des examens de l'ITC avaient conclu un règlement avec Neptune et Acasti, et le tribunal procédera sous peu à la fermeture des dossiers.

Le 5 novembre 2013, Acasti a annoncé la nomination de Reed V. Tuckson, M.D. sur son Conseil d'administration.

Le 26 novembre 2013, Acasti a amorcé une offre publique d'Unités d'Acasti. Le 3 décembre 2013, Acasti a annoncé la clôture de l'offre publique par le placement de 18 400 000 Unités d'Acasti (les « Unités liées à l'offre publique ») à un prix de 1,25 \$ US par unité pour un produit total brut de 23 000 \$ US, chaque Unité étant composée d'une action de catégorie A (action ordinaire) et d'un bon de souscription d'Acasti. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire d'Acasti à un prix de 1,50 \$ US, sous réserve d'ajustements, en tout temps jusqu'au cinquième anniversaire de la clôture de l'offre, soit le 3 décembre 2018. Dans le cadre du placement, Neptune a acquis des Unités liées à l'offre publique pour une valeur de 741 \$ US. Le 7 février 2014, Acasti a annoncé la clôture d'un financement au moyen d'un placement privé pour un produit brut totalisant 2 150 \$ et visant 1 616 542 Unités d'Acasti (les « Unités liées au placement privé ») au prix de 1,33 \$ l'Unité liée au placement privé, chaque Unité liée au placement privé étant composée d'une action de catégorie A (les « actions ordinaires ») et d'un bon de souscription (les « bons de souscription liés au placement privé »). Chaque bon de souscription lié au placement privé confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire (une « action visée par un bon de souscription lié au placement privé ») au prix d'exercice de 1,60 \$ l'action visée par un bon de souscription lié au placement privé, sous réserve d'ajustements, en tout temps jusqu'au 3 décembre 2018. À la suite de la clôture de l'offre et du placement privé, Neptune détenait 51 942 183 actions ordinaires de la Société, soit environ 49,1 % des actions ordinaires émises et en circulation. Acasti entend allouer le produit des placements selon l'utilisation suivante : i) approximativement 1 000 \$ US pour compléter l'essai TRIFECTA, ii) approximativement 2 000 \$ US pour commencer et compléter l'essai PK, iii) approximativement 8 000 \$ US pour commencer et compléter une phase III afin d'évaluer l'efficacité et l'innocuité de CaPre^{MD} auprès de patients souffrant d'hypertriglycéridémie grave (>500mg/dl), iv) approximativement 5 000 \$ US pour commencer et compléter les essais non cliniques DART et CARCINO et v) le solde à des fins de fonds de roulement et autres besoins généraux de la Société.

Le 19 décembre 2013, Acasti a annoncé la nomination de Jerald J. Wenker en tant que conseiller spécial au Conseil d'administration de la Société. M. Wenker a également accepté d'être candidat à l'élection en tant que membre du Conseil d'administration à la prochaine assemblée des actionnaires de la Société qui aura lieu en 2014, sous réserve de l'approbation des actionnaires.

Mode de présentation des états financiers

Au 28 février 2014, les actifs courants de la Société incluaient la trésorerie et les placements à court terme de 23 701 \$ provenant essentiellement du produit net de l'offre publique et du placement privé visant des actions ordinaires et des bons de souscription, lesquels ont été conclus le 3 décembre 2013 et le 7 février 2014, respectivement. La Société avait aussi des clients et autres débiteurs de 919 \$, un montant à recevoir d'une société sous contrôle commun de 50 \$, un montant à recevoir de la société mère de 47 \$, des crédits d'impôt à recevoir de 134 \$, des stocks de 261 \$ et des charges payées d'avance de 703 \$ au 28 février 2014. Les passifs de la Société au 28 février 2014 comprenaient essentiellement les montants à payer à des crédateurs de 1 171 \$, ainsi que les passifs dérivés au titre des bons de souscription de 11 181 \$, montant qui correspond à la juste valeur, au 28 février 2014, des bons de souscription émis à l'intention des participants à l'offre publique de la Société. La juste valeur des bons de souscription émis a été établie à 0,58 \$ le bon de souscription à la date d'émission et à 0,61 \$ le bon de souscription au 28 février 2014. La juste valeur des bons de souscription sera réévaluée chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur des bons de souscription sont comptabilisées dans les charges financières. Les bons de souscription faisant partie des Unités constituent des passifs dérivés (les « passifs dérivés au titre des bons de souscription ») aux fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à l'atteinte des objectifs de développement prescrits par Neptune dans son contrat de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création. Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, de fonds provenant de sa société mère, de l'émission de bons de souscription, de droits et d'options ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Pour atteindre les objectifs aux termes de son plan d'affaires, la Société prévoit conclure des alliances stratégiques, mobiliser les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la FDA des États-Unis et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois			Exercices	
	terminées les		terminés les		
	28 février 2014	28 février 2013	28 février 2014	28 février 2013	29 février 2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	201	49	501	724	10
BAlIA ajusté ¹⁾	(977)	(1 373)	(5 584)	(4 397)	(4 524)
Perte nette et résultat global	(2 553)	(1 952)	(11 612)	(6 892)	(6 501)
Perte par action de base et diluée	(0,02)	(0,03)	(0,14)	(0,09)	(0,10)
Actif total	45 632	12 170	45 632	12 170	15 729
Fonds de roulement ²⁾	24 646	3 413	24 646	3 413	7 597
Total des passifs financiers non courants	11 181	–	11 181	–	–
Total des capitaux propres	33 280	9 724	33 280	9 724	14 469
Valeur comptable par action de catégorie A ³⁾	0,31	0,13	0,31	0,13	0,20

- 1) Le BAlIA ajusté n'est pas une mesure standard reconnue aux termes des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et de la perte nette de la Société est présenté ci-après.
- 2) Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société utilisée surtout dans les milieux financiers. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.
- 3) La valeur comptable par action est présentée à titre indicatif seulement et s'obtient en divisant les capitaux propres par le nombre d'actions de catégorie A en circulation à la fin de la période. Puisqu'elle n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, elle peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE AJUSTÉ AVANT LES INTÉRÊTS, L'IMPÔT ET L'AMORTISSEMENT (BAIIA AJUSTÉ)

Un rapprochement du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau ci-après. La Société utilise des mesures financières ajustées pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Acsti calcule son BAIIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les revenus d'intérêt. Acsti exclut du calcul de son BAIIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme le gain ou la perte de change et la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils sont des charges hors trésorerie, des éléments sur lesquels la direction n'a pas de contrôle à court terme ou des éléments qui n'influent pas sur la performance d'exploitation de base. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les			Exercices terminés les	
	28 février 2014 \$	28 février 2013 \$	28 février 2014 \$	28 février 2013 \$	29 février 2012 \$
Perte nette	(2 553)	(1 952)	(11 612)	(6 892)	(6 501)
Ajouter (déduire)					
Charges financières	1 073	1	1 626	3	9
Revenus d'intérêt	(7)	(12)	(32)	(47)	(43)
Amortissement	435	166	1 774	665	668
Rémunération à base d'actions	838	453	3 442	1 917	1 321
(Gain) perte de change	(763)	(29)	(782)	(43)	22
BAIIA ajusté	(977)	(1 373)	(5 584)	(4 397)	(4 524)

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

Exercice terminé le 28 février 2014

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	501	6	266	28	201
BAIIA ajusté ¹⁾	(5 584)	(1 270)	(1 763)	(1 574)	(977)
Perte nette	(11 612)	(1 965)	(3 238)	(3 856)	(2 553)
Perte par action de base et diluée	(0,14)	(0,03)	(0,04)	(0,05)	(0,02)

Exercice terminé le 28 février 2013

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	724	14	237	424	49
BAIIA ajusté ¹⁾	(4 397)	(923)	(1 053)	(1 048)	(1 373)
Perte nette	(6 892)	(1 576)	(1 752)	(1 611)	(1 953)
Perte par action de base et diluée	(0,09)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,03)

- 1) Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure standard reconnue aux termes des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et de la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS ET LES EXERCICES TERMINÉS LES 28 FÉVRIER 2014 ET 2013**Revenus**

La Société a généré des revenus provenant des ventes de 201 \$ de la commercialisation de l'Onemia^{MD}, son aliment médical, pendant la période de trois mois terminée le 28 février 2014. La Société avait généré des revenus provenant des ventes de 49 \$ durant la période correspondante en 2013.

La Société a généré des revenus provenant des ventes de 501 \$ provenant de la commercialisation de l'Onemia^{MD}, son aliment médical, pendant l'exercice terminé le 28 février 2014, en baisse de 223 \$ par rapport aux revenus provenant des ventes de 724 \$ inscrits durant l'exercice 2013. Les revenus ont été tirés des ventes provenant d'une entente de distribution conclue par la Société avec une société spécialisée dans la distribution d'aliments médicaux, de même que des ventes effectuées directement auprès de consommateurs américains. Acasti n'a qu'un nombre limité de clients, de sorte que les revenus provenant des ventes peuvent varier considérablement d'une période à l'autre.

Marge brute

La marge brute est égale aux revenus moins le coût des ventes. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi les charges générales connexes, comme certains coûts liés au contrôle de la qualité et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance ainsi qu'à l'entretien et la mise en service.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 28 février 2014 s'est chiffrée à 77 \$, ou 38 %, ce qui est légèrement inférieur à la fourchette cible de la Société concernant la marge bénéficiaire brute, soit entre 40 % et 60 %. La Société avait réalisé une marge brute de 12 \$, ou 24 %, durant la période de trois mois terminée le 28 février 2013.

La marge brute pour l'exercice terminé le 28 février 2014 s'est chiffrée à 209 \$, ou 42 %, ce qui est à l'intérieur de la fourchette cible de la Société concernant la marge bénéficiaire brute. La Société avait réalisé une marge brute de 318 \$, ou 44 %, durant l'exercice terminé le 28 février 2013.

La marge brute de l'exercice terminé le 28 février 2014 s'est établie dans le bas de la fourchette cible de la Société concernant la marge brute étant donné les coûts accrus que la Société a engagés au titre des matières premières après l'interruption de la production de la part de Neptune.

Répartition des principaux postes des états du résultat global pour les périodes de trois mois et les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

Charges générales et administratives	Périodes de trois mois		Exercices	
	terminées les 28 février		terminés les 28 février	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	323	158	990	912
Rémunération à base d'actions	641	327	2 841	1 462
Honoraires professionnels	98	231	492	527
Redevances	–	173	228	450
Amortissement	435	166	1 774	665
Vente et commercialisation	2	11	16	131
Relations avec les investisseurs	54	4	188	31
Loyer	25	9	100	54
Autres	36	8	83	57
TOTAL	1 614	1 087	6 712	4 289

Charges de recherche et de développement	Périodes de trois mois		Exercices	
	terminées les 28 février		terminés les 28 février	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	54	163	457	684
Rémunération à base d'actions	197	126	601	455
Contrats	503	816	3 081	2 030
Charges réglementaires	32	1	141	68
Honoraires professionnels	35	6	214	67
Autres	11	18	73	75
Crédits d'impôt	(118)	(212)	(270)	(370)
TOTAL	714	918	4 297	3 009

Bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a augmenté de 396 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2014 pour atteindre (977) \$, comparativement à (1 373) \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2013, essentiellement en raison de la diminution des frais généraux et charges administratives et de celle des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et de l'amortissement, ainsi qu'en raison de l'augmentation de la marge brute. La diminution des frais généraux et des charges administratives découle essentiellement du recul des honoraires professionnels et des redevances, contrebalancé par la hausse des salaires et des avantages du personnel. La diminution des charges de recherche et de développement est essentiellement attribuable à la baisse des salaires et des avantages du personnel, des charges liées aux contrats relativement aux essais cliniques de la Société et des charges réglementaires.

Le BAIIA ajusté a diminué de 1 187 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014 pour atteindre (5 584) \$, comparativement à (4 397) \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2013, essentiellement à cause de l'augmentation des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et de l'amortissement, et de la diminution de la marge brute. L'augmentation des charges de recherche et de développement est essentiellement attribuable à la hausse des charges liées aux contrats relativement aux essais cliniques de la Société.

Perte nette

La Société a réalisé une perte nette, pendant la période de trois mois terminée le 28 février 2014, de 2 553 \$, ou 0,02 \$ par action, comparativement à une perte nette de 1 952 \$, ou 0,03 \$ par action, durant la période de trois mois terminée le 28 février 2013. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté » de même que de la hausse des charges d'amortissement à la suite de l'augmentation des actifs liés aux licences découlant des ententes de paiement anticipé conclues avec Neptune, de la rémunération à base d'actions liée à l'attribution d'options sur actions et d'unités d'actions avec restrictions, des charges financières relatives au financement de la Société conclu le 3 décembre 2013 et de l'accroissement de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription, contrebalancés principalement par le gain de change inscrit pour la période de trois mois.

La Société a réalisé une perte nette, pendant l'exercice terminé le 28 février 2014, de 11 612 \$, ou 0,14 \$ par action, comparativement à une perte nette de 6 892 \$, ou 0,09 \$ par action, durant l'exercice terminé le 28 février 2013. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté » de même que de la hausse des charges d'amortissement à la suite de l'augmentation des actifs liés aux licences découlant des ententes de paiement anticipé conclues avec Neptune, de la rémunération à base d'actions liée à l'attribution d'options sur actions et d'unités d'actions avec restrictions, des charges financières relatives au financement de la Société conclu le 3 décembre 2013 et de l'accroissement de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription, contrebalancés principalement par le gain de change inscrit pour l'exercice.

Structure du capital social

Le capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions des catégories A, B, C, D et E sans valeur nominale. Les actions émises et entièrement libérées, les options sur actions, les unités d'actions avec restrictions et les bons de souscription étaient les suivants aux dates indiquées :

	28 février 2014	28 février 2013
Actions de catégorie A avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale	105 862 179	73 107 538
Options sur actions attribuées et en circulation	4 911 000	5 216 250
Unités d'actions avec restrictions et en circulation	775 001	–
Bons de souscription de série 4 pouvant être exercés à 0,25 \$ jusqu'au 8 octobre 2013	–	5 432 350
Bons de souscription de série 6 et 7 pouvant être exercés à 1,50 \$ jusqu'au 10 février 2015	750 000	750 000
Bons de souscription de série 8 pouvant être exercés à 1,50 \$ USD jusqu'au 3 décembre 2018	18 400 000	–
Bons de souscription de série 9 pouvant être exercés à 1,60 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	1 616 542	–
Nombre total dilué d'actions	132 314 722	84 506 138

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS ET LES EXERCICES TERMINÉS LES 28 FÉVRIER 2014 ET 2013

Activités opérationnelles

Pour les périodes de trois mois terminées les 28 février 2014 et 2013, les activités opérationnelles de la Société ont généré, respectivement, une baisse de 4 616 \$ et une hausse de 60 \$ des liquidités, qui reflètent la perte nette subie pendant le trimestre, ajustée pour tenir compte des éléments hors trésorerie, comme l'amortissement des immobilisations corporelles, l'amortissement des immobilisations incorporelles, la rémunération à base d'actions, les charges financières, les fluctuations des taux de change ainsi que la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation. La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation pendant la période

de trois mois terminée le 28 février 2014 a consisté en une baisse de 3 654 \$ et a été surtout attribuable à l'augmentation des clients et autres débiteurs (447 \$) et des charges payées d'avance (377 \$) ainsi qu'à la diminution des fournisseurs et autres créditeurs (428 \$), des montants à payer à la société mère (2 490 \$) et des redevances à payer à la société mère (337 \$), principalement contrebalancées par la baisse des crédits d'impôt à recevoir (352 \$) et des stocks (119 \$). La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation pendant la période de trois mois terminée le 28 février 2013 avait consisté en une hausse de 1 427 \$ et avait été surtout attribuable à la diminution des clients et autres débiteurs (670 \$) et des crédits d'impôt à recevoir (310 \$) ainsi qu'à l'augmentation des montants à payer à la société mère (378 \$) et des redevances à payer à la société mère (198 \$), principalement contrebalancées par la baisse des fournisseurs et autres créditeurs (189 \$).

Pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013, les activités opérationnelles de la Société ont généré, respectivement, des baisses de 6 697 \$ et de 2 549 \$ des liquidités, qui reflètent la perte nette subie pendant l'exercice, ajustée pour tenir compte des éléments hors trésorerie, comme l'amortissement des immobilisations corporelles, l'amortissement des immobilisations incorporelles, la rémunération à base d'actions, les charges financières, les fluctuations des taux de change ainsi que la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation. La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation pendant l'exercice terminé le 28 février 2014 a consisté en une baisse de 1 127 \$ et a été surtout attribuable à l'augmentation des clients et autres débiteurs (469 \$) et des charges payées d'avance (687 \$) ainsi qu'à la diminution des montants à payer à la société mère (417 \$) et des redevances à payer à la société mère (134 \$), principalement contrebalancées par la baisse des crédits d'impôt à recevoir (201 \$) et la hausse des fournisseurs et autres créditeurs. La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation durant l'exercice terminé le 28 février 2013 avait consisté en une hausse de 1 836 \$ et avait été surtout attribuable à la diminution des crédits d'impôt à recevoir (255 \$) et des stocks (377 \$), ainsi qu'à la diminution des montants à payer à la société mère (996 \$) et des redevances à payer à la société mère (480 \$), principalement contrebalancées par l'augmentation des fournisseurs et autres créditeurs (289 \$).

Activités d'investissement

Pour les périodes de trois mois terminées les 28 février 2014 et 2013, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement une baisse des liquidités de 22 202 \$ et une hausse des liquidités de 168 \$. La baisse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de trois mois terminée le 28 février 2014 a été surtout attribuable à l'acquisition de placements à court terme de 22 396 \$, principalement contrebalancée par l'arrivée à échéance de placements à court terme de 250 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de trois mois terminée le 28 février 2013 avait principalement découlé de l'arrivée à échéance de placements à court terme de 250 \$, contrebalancée par l'acquisition d'immobilisations incorporelles de 83 \$.

Pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement une baisse des liquidités de 19 446 \$ et une hausse des liquidités de 1 899 \$. La baisse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant l'exercice terminé le 28 février 2014 a été surtout attribuable à l'acquisition de placements à court terme de 25 396 \$, principalement contrebalancée par l'arrivée à échéance de placements à court terme de 6 000 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant l'exercice terminé le 28 février 2013 avait principalement découlé de l'arrivée à échéance de placements à court terme de 2 000 \$, contrebalancée par l'acquisition d'immobilisations incorporelles de 103 \$.

Activités de financement

Pour les périodes de trois mois terminées les 28 février 2014 et 2013, les activités de financement de la Société ont généré une hausse des liquidités de 24 023 \$ et de 185 \$, respectivement. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 28 février 2014 a été principalement attribuable au produit net de 21 953 \$ de l'offre publique et au produit net de 2 068 \$ du placement privé. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 28 février 2013 avait découlé essentiellement du produit de 185 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

Pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013, les activités de financement de la Société ont généré des hausses des liquidités de 24 963 \$ et de 227 \$, respectivement. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 28 février 2014 a été principalement attribuable au produit net de 21 953 \$ de l'offre publique, au produit net de 2 068 \$ du placement privé et au produit de 972 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 28 février 2013 avait découlé essentiellement du produit de 229 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a diminué de 521 \$ et de 393 \$, respectivement, pendant les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013. Au 28 février 2014, les liquidités, composées de la trésorerie et des placements à court terme, totalisaient 23 701 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, du produit tiré de l'exercice de droits, d'options et de bons de souscription, ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. La rentabilité future de la Société repose sur des facteurs tels que le succès des essais cliniques, les approbations par les organismes de réglementation des produits développés par la Société, la capacité de la Société à commercialiser, vendre et distribuer ses produits avec succès. À la suite des fonds reçus dans le cadre du placement de 18 400 000 Unités liées à l'offre publique d'Acasti, la Société dispose de fonds suffisants pour poursuivre son exploitation au-delà des 12 prochains mois. Conséquemment, le doute important quant à la continuité de l'exploitation a été retiré puisque la Société prévoit réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités.

Situation financière

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 28 février 2014 comparativement au 28 février 2013 :

Postes	Hausse (baisse)	Explications
Trésorerie	(521)	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme	19 446	Acquisition de placements à court terme à même le produit de l'offre publique
Clients et autres débiteurs	469	Recouvrement tardif des débiteurs
Crédits d'impôt à recevoir	(201)	Remboursement de crédits d'impôt reçu
Charges payées d'avance	687	Augmentation des paiements anticipés
Immobilisations incorporelles	13 485	Acquisition de la licence libre de redevance
Fournisseurs et autres créditeurs	464	Augmentation des montants à payer relativement aux contrats de recherche et des charges financières
Montant à payer à la société mère	(1 211)	Remboursement de montants à payer à la société mère
Redevances à payer à la société mère	(529)	Ajustement pour tenir compte du paiement par anticipation des redevances et du paiement des redevances dues
Passifs dérivés au titre des bons de souscription	(11 181)	Bons de souscription émis dans le cadre d'une offre publique

Contrat de licence

En vertu d'un contrat de licence, la Société s'était initialement engagée à verser à Neptune, jusqu'à l'expiration des brevets de Neptune sur la propriété intellectuelle autorisée, une redevance égale au total des éléments suivants : a) relativement aux ventes de produits dans le champ d'application de la licence, le cas échéant, le montant le plus élevé entre i) 7,5 % des ventes nettes et ii) 15 % de la marge bénéficiaire brute d'Acasti, et b) 20 % des revenus tirés des sous-licences attribuées par Acasti à des tiers, le cas échéant. La licence expirera à la date d'expiration du brevet visé par la licence qui expirera en dernier et/ou de sa continuation in part et/ou de sa division. Après l'expiration du dernier brevet sur la propriété intellectuelle autorisée, actuellement prévue en 2022, la licence sera automatiquement renouvelée pour une période additionnelle de 15 ans durant laquelle les redevances seront égales à la moitié de celles qui sont calculées selon la formule susmentionnée. De plus, nonobstant ce qui précède, le contrat de licence prévoit les paiements de redevances minimales qui suivent : année 1 – néant, année 2 – 50 \$, année 3 – 200 \$, année 4 – 225 \$ (montant initial de 300 \$, réduit à 225 \$ après l'abandon par Acasti de ses droits de développer des produits pour la vente libre aux termes de la licence), année 5 – 700 \$, année 6 et par la suite – 750 \$. Les redevances minimales sont calculées pour chaque année du contrat à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat de licence, soit le 7 août 2008.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé la conclusion d'une convention de paiement par anticipation avec Neptune en vertu de laquelle la Société a exercé son option conformément au contrat de licence de payer par anticipation la totalité des redevances futures payables en vertu du contrat de licence. La valeur du paiement par anticipation, déterminée avec l'aide d'évaluateurs externes, selon la formule stipulée dans le contrat de licence, ajustée des redevances accumulées de 395 \$ du 4 décembre 2012 au 12 juillet 2013, s'élève à environ 15 130 \$. Le paiement par anticipation et les redevances accumulées ont été versés sous forme de l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A, le 12 juillet 2013, à un prix de 2,30 \$ l'action, totalisant 15 525 \$ lors de l'exercice d'un bon de souscription remis à Neptune à la signature de la convention de paiement par anticipation, à la suite de l'approbation des actionnaires désintéressés de la Société et de la Bourse de croissance TSX. La Société n'a plus d'obligation contractuelle de paiement de redevances en vertu du contrat de licence.

Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière. Au 28 février 2014, les passifs de la Société s'établissaient à 12 352 \$, dont une tranche de 1 171 \$ était exigible au cours des 12 prochains mois et une tranche de 11 181 \$ avait trait à un passif dérivé au titre de bons de souscription qui sera réglé sous forme d'actions et qui est donc exclu du tableau ci-dessous.

Le tableau qui suit présente un sommaire des obligations contractuelles d'Acsti au 28 février 2014 :

	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	1 171	1 171	–	–	–
Contrats de recherche et de développement	1 351	1 351	–	–	–
Total	2 522	2 522	–	–	–

Les engagements importants au 28 février 2014 sont présentés ci-dessous.

Accords de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois à un coût initial total de 5 171 \$, dont une tranche de 3 559 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 28 février 2014, un montant de 261 \$ était inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Transactions entre parties liées

Neptune a facturé à la Société certaines charges qu'elle a engagées pour cette dernière, soit 1 812 \$ pendant l'exercice terminé le 28 février 2014 (1 038 \$ de charges administratives, 546 \$ de charges de recherche et de développement et 228 \$ de redevances) et 2 072 \$ durant l'exercice terminé le 28 février 2013 (943 \$ de charges administratives, 678 \$ de charges de recherche et de développement et 450 \$ de redevances). Ces transactions ont été réalisées dans le cours normal des activités. Lorsque Neptune engage des charges supplémentaires précises pour le compte de la Société, elle lui facture celles-ci directement. Les charges concernant plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturées selon une répartition des charges engagées par Neptune qui est proportionnelle au pourcentage estimé des services ou des avantages reçus par chacune des entités. Ces charges ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société puisque Neptune ne répartit pas, notamment, certains frais de bureau communs et ne perçoit pas d'intérêts sur ses créances. De plus, ces charges ne représentent pas nécessairement les charges que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et avantages au moyen du partage des ressources de Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

Les montants à payer à la société mère n'ont pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne portaient pas intérêt.

Le personnel de direction clé de la Société comprend les membres du conseil d'administration et certains dirigeants. Ils contrôlent 2 % des actions avec droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter à la note 5 afférente aux états financiers pour obtenir des informations concernant la rémunération du personnel de direction clé.

Le 4 décembre 2012, la Société a conclu une convention de paiement par anticipation avec Neptune, laquelle est présentée à la rubrique « Situation financière ».

Événements postérieurs à la date de clôture

Le 28 avril 2014, Acasti a annoncé que M. Henri Harland avait démissionné de son poste de président et chef de la direction d'Acasti. Des discussions portant sur le règlement de son contrat de travail ont été amorcées au sein du conseil d'administration de la Société. À la date du présent rapport de gestion, aucune entente à ce sujet n'avait été conclue, et aucune estimation de l'incidence financière de ces événements ne pouvait être effectuée.

Utilisation d'estimations et évaluation des incertitudes

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations. Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et durant toute période future concernée. Les jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables qui ont les incidences les plus fortes sur les montants comptabilisés dans les états financiers ont notamment trait à l'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels pourraient avoir subi une dépréciation et à l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation aux fins de l'établissement des états financiers. Chaque date de clôture, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, il est présumé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs et ses engagements dans le cours normal des activités. Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif pendant l'exercice suivant incluent la répartition des coûts partagés entre les sociétés du groupe de Neptune (se reporter à la rubrique précédente « Transactions entre parties liées ») ainsi que l'évaluation des passifs dérivés au titre des bons de souscription (se reporter à la note 11 afférente aux états financiers) et de la rémunération à base d'actions (se reporter à la note 14 afférente aux états financiers). De plus, la direction exerce son jugement pour déterminer les charges de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt ainsi que les montants connexes. La Société comptabilise les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable que ceux-ci seront réalisés. Les crédits d'impôt comptabilisés doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, de sorte qu'ils pourraient s'écarter des montants comptabilisés.

Méthodes comptables critiques

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs liés aux licences est examinée chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont décelées, la valeur recouvrable des actifs est estimée. L'identification des indications de dépréciation et l'estimation de la valeur recouvrable nécessitent le recours au jugement.

Passifs dérivés au titre des bons de souscription

Les bons de souscription faisant partie des Unités émises dans le cadre de l'offre publique du présent exercice constituent des passifs dérivés à des fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les passifs dérivés au titre des bons de souscription doivent être évalués à la juste valeur chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La Société a recours au

modèle de Black et Scholes pour déterminer la juste valeur. Selon ce modèle, des hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions, laquelle est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée ajustée pour tenir compte des fluctuations prévues découlant des informations disponibles au grand public. Lorsque les actions n'ont pas été négociées sur une bourse reconnue pendant une période proportionnelle à la durée estimée des instruments, la volatilité future est estimée à partir de la volatilité historique de sociétés comparables. Les fluctuations de la volatilité prévue pourraient donner lieu à des variations importantes de la juste valeur estimée des passifs dérivés au titre des bons de souscription.

Rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 14 afférente aux états financiers. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés selon la méthode de la juste valeur, laquelle est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes. Selon ce modèle, certaines hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions et de la durée prévue des instruments. La volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée ajustée pour tenir compte des fluctuations prévues découlant des informations disponibles au grand public. Lorsque les actions n'ont pas été négociées sur une bourse reconnue pendant une période proportionnelle à la durée estimée des options, la volatilité future est estimée à partir de la volatilité historique de sociétés comparables. La durée prévue des instruments est estimée à partir des résultats passés et du comportement général des détenteurs. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est égale à la juste valeur à la date d'attribution et est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Quant aux options sur actions attribuées à des non-salariés, la Société les évalue selon la juste valeur des services reçus, sauf si ceux-ci ne peuvent être estimés de manière fiable, auquel cas elle les évalue à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La charge de rémunération est évaluée lorsque la Société reçoit les biens ou que la contrepartie fournit les services.

De plus, la Société inclut dans la charge de rémunération à base d'actions une partie de la charge enregistrée par Neptune, selon la proportion des services globaux que les bénéficiaires fournissent directement à la Société, et un montant compensatoire reflétant l'apport de Neptune à la Société est imputé au surplus d'apport.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt liés aux charges admissibles sont portés en réduction des charges connexes pendant l'exercice au cours duquel les charges sont engagées, pourvu que leur réalisation soit raisonnablement assurée.

Méthodes comptables récemment adoptées

Le 1^{er} mars 2013, la Société a adopté la nouvelle norme suivante émise par l'IASB : l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui remplace les directives en matière d'évaluation de la juste valeur qui étaient contenues dans chacune des IFRS par un seul référentiel d'évaluation de la juste valeur. L'IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire le prix de sortie. L'adoption de l'IFRS 13 n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers.

Future modification comptable

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications de normes et d'interprétations n'étaient pas entrées en vigueur pour l'exercice terminé le 28 février 2014 et n'ont donc pas été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers. L'IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en novembre 2009. Elle traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié une nouvelle norme comptable générale traitant des opérations de couverture, qui fait partie intégrante de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (2013). Aux termes de cette nouvelle norme, la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015 initialement prévue aux termes de l'IFRS 9 a été retirée. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera déterminée une fois que les volets de l'IFRS 9 portant sur le classement, l'évaluation et les pertes de valeur seront achevés. Bien que la date d'entrée en vigueur obligatoire n'ait pas été déterminée, l'adoption anticipée de cette nouvelle norme est autorisée. En février 2014, une décision provisoire a permis d'établir que l'application deviendrait obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cependant, les entités comptables canadiennes ne pourront adopter de façon anticipée l'IFRS 9 tant que le Conseil des normes comptables du Canada ne l'aura pas approuvée. La Société n'a pas encore évalué l'incidence qu'aura l'adoption de l'IFRS 9 et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée aux fins de ses états financiers.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le chef de la direction et par le chef de la direction financière portant notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable :

- que l'information significative relative à la Société leur a été communiquée;
- que l'information devant être communiquée dans les documents que la Société dépose est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de communication étaient efficaces en date du 28 février 2014.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers à des fins de publication.

Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 28 février 2014 selon les critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre et de l'exercice terminé le 28 février 2014, il n'y a eu aucun changement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à un actif financier de respecter ses obligations contractuelles et découle essentiellement des créances clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de la trésorerie et des placements à court terme, risque qu'elle gère en ne faisant affaire qu'avec des institutions canadiennes ayant une notation élevée. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière représente le montant du risque de crédit de la Société à la date de clôture. Les créances clients et le montant du risque de crédit de la Société fluctuent tout au long de l'exercice. La moyenne des créances clients et du montant du risque de crédit de la Société pendant l'exercice peut être supérieure à leur solde à la clôture de l'exercice.

Le risque de crédit de la Société relativement aux créances clients est concentré puisqu'elle réalise la majeure partie de ses ventes auprès d'un seul client. Au 28 février 2014, huit clients (sept clients en 2013) devaient de l'argent à la Société. Pour

la plupart des ventes, les modalités de paiement sont conformes à la pratique courante dans le secteur. Un seul client comptait pour 100 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs au 28 février 2014 (un seul client comptait pour 97 % au 28 février 2013).

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises à capital fermé. Le profil et la solvabilité des clients au détail de la Société varient considérablement. En cas de changements défavorables de la situation financière d'un client, la Société pourrait être obligée de limiter ses transactions ou cesser de faire affaire avec lui, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. De tels changements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

Les clients ne fournissent pas de garantie pour obtenir du crédit, sauf en cas de circonstances inhabituelles. Pour certains clients, les créances sont couvertes par une assurance crédit dont le montant atteint habituellement 100 % de la facturation, à l'exception de quelques clients, selon certaines modalités particulières. Les informations fournies par l'assureur sont le principal élément du processus de décision servant à déterminer les limites de crédit des clients.

L'octroi de crédit aux clients de la Société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La Société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris une analyse de crédit par l'assureur qui recommande des limites de crédit et des modalités de paiement que la Société examine et approuve. La Société examine régulièrement le montant maximal de crédit déterminé par l'assureur pour chacun de ses clients. Le même processus s'applique tant aux nouveaux clients qu'à ceux existants. La Société a également établi des procédures pour obtenir l'approbation de la haute direction avant d'expédier des marchandises aux clients qui ont atteint la limite de crédit approuvée par l'assureur. À l'occasion et sur une base temporaire, la Société ne conclura une vente avec un client que si la transaction est payée d'avance lorsque les circonstances le justifient.

Même si les contrôles et processus de la Société ont été efficaces pour atténuer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent éliminer le risque et rien ne garantit qu'ils continueront d'être efficaces ni que les pertes sur créances de la Société demeureront peu élevées.

La Société ramène les créances clients à leur valeur de réalisation attendue dès qu'elle détermine qu'une créance n'est pas recouvrable en totalité, et les radiations sont imputées aux résultats sauf si la perte a été comptabilisée durant un exercice antérieur, auquel cas la radiation est portée en réduction de la provision pour créances douteuses. La Société met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des évaluations de la recouvrabilité des soldes des créances clients chaque date de clôture, en prenant en considération les montants en souffrance et les informations selon lesquelles un client éprouverait des problèmes en matière de liquidité ou de continuité de l'exploitation.

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour créances douteuses aux 28 février 2014 et 2013 étaient les suivants :

	2014	2013
En règle	196 \$	– \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	–	–
En souffrance depuis 31 à 120 jours	24	175
En souffrance depuis 121 à 180 jours	178	3
Créances clients	398	178
Moins la provision pour créances douteuses	(3)	(3)
	395 \$	175 \$

La provision pour créances douteuses inclut les créances clients en souffrance depuis plus de 121 jours. Il n'y a pas eu de changement de la provision pour créances douteuses à l'égard des créances clients pendant l'exercice clos le 28 février 2014.

Risque de change

La Société est exposée à un risque financier découlant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'exposition au risque de change est limitée aux transactions commerciales de la Société qui sont libellées dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Tous les revenus de la Société sont libellés en dollars américains. Une partie des charges, qui est essentiellement liée aux contrats de recherche, est libellée en dollars américains. Les fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien exposent la Société à un risque financier.

Le tableau qui suit donne un aperçu des expositions importantes de la Société au risque de change, telles qu'elles sont déclarées en dollars canadiens aux dates mentionnées :

	28 février 2014	28 février 2013
	\$ US	\$ US
Trésorerie	361	685
Placements à court terme	15 505	–
Clients et autres débiteurs	398	178
Fournisseurs et autres créditeurs	(260)	(82)
	16 004	781

Le tableau qui suit présente les taux de change applicables aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates :

	28 février 2014		28 février 2013	
	Taux moyen	Taux à la clôture	Taux moyen	Taux à la clôture
US \$ par CAD	1,0466	1,1074	1,0098	1,0314

Selon l'exposition de la Société au risque de change mentionné précédemment, une variation des taux de change ci-dessus reflétant un raffermissement de 5 % du dollar américain se serait traduite par les augmentations suivantes du résultat net, toutes les autres variables demeurant constantes :

	28 février 2014	28 février 2013
	\$ US	\$ US
Augmentation du résultat net	806	39

Un affaiblissement présumé de 5 % du dollar américain aurait l'effet équivalent inverse, toutes les autres variables demeurant constantes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau qui suit présente l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt aux 28 février 2014 et 2013 :

Trésorerie	Taux d'intérêt fixe à court terme
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe à court terme

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les montants à court terme réinvestis dépendra de l'évolution des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la note 20. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation de la Société et examine les transactions les plus importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers aux 28 février 2014 et 2013 :

Paiements requis par année	28 février 2014				
	Total	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	1 171 \$	1 171 \$	1 171 \$	– \$	– \$

Les passifs dérivés au titre des bons de souscription sont exclus du tableau ci-dessus puisqu'ils sont réglés sous forme d'actions et non de liquidités.

Paiements requis par année	28 février 2013				
	Total	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	707 \$	707 \$	707 \$	– \$	– \$
Montants à payer à la société mère	1 210	1 210	1 210	–	–
Redevances à payer à la société mère	529	529	529	–	–
	2 446 \$	2 446 \$	2 446 \$	– \$	– \$

Facteurs de risque

Un investissement dans les titres de la Société présente un degré élevé de risque. Les informations contenues dans les états financiers pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013 et dans le présent rapport de gestion devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société et de Neptune déposés auprès des autorités réglementaires. Plus particulièrement, les investisseurs potentiels devraient évaluer attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans son prospectus simplifié et ses suppléments de prospectus ainsi que dans sa plus récente notice annuelle, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge non significatifs à l'heure actuelle, pourraient aussi influencer défavorablement sur les activités, la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

Responsabilité de produits

Neptune, la société mère, a souscrit une police d'assurance responsabilité de produits de 5 000 \$, laquelle couvre également ses filiales et est renouvelable chaque année, pour couvrir la responsabilité civile liée à ses produits. Neptune maintient également un processus d'assurance de la qualité, qui est un « Programme de gestion de la qualité » certifié par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA »), et a obtenu l'accréditation « Bonnes pratiques de fabrication » de Santé Canada.

Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société et sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 21 mai 2014, le nombre d'actions de catégorie A émises par la Société et en circulation totalise 105 862 179. Il y a également 4 911 000 options sur actions, 775 001 unités d'actions avec restrictions et 20 766 542 bons de souscription de série 6, 7, 8 et 9 en circulation.

(signé) André Godin

(signé) Xavier Harland

André Godin
agissant comme personne exerçant des fonctions semblables
à celles de chef de la direction d'Acasti Pharma Inc.

Xavier Harland
Chef de la direction financière

États financiers de

ACASTI PHARMA INC.

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Acasti Pharma Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Acasti Pharma Inc., qui comprennent les états de la situation financière au 28 février 2014 et au 28 février 2013, les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Acasti Pharma Inc. au 28 février 2014 et au 28 février 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

*KPMG A. K. R. / S. E. N. C. R. L.**

Le 21 mai 2014
Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119178

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

ACASTI PHARMA INC.

États financiers

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

États financiers

États de la situation financière.....	1
États du résultat global	2
États des variations des capitaux propres.....	3
Tableaux des flux de trésorerie.....	4
Notes afférentes aux états financiers	5

ACASTI PHARMA INC.

États de la situation financière

28 février 2014 et 2013

	28 février 2014	28 février 2013
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	675 490 \$	1 196 568 \$
Placements à court terme (note 17 e))	23 025 951	3 588 227
Clients et autres débiteurs (note 4)	919 371	450 838
À recevoir d'une société sous contrôle commun	49 658	49 658
À recevoir de la société mère	47 140	–
Crédits d'impôt à recevoir (note 6)	134 120	335 501
Stocks (note 7)	261 431	222 125
Charges payées d'avance	703 497	16 691
	25 816 658	5 859 608
Immobilisations corporelles (note 8)	38 941	19 278
Immobilisations incorporelles (note 9)	19 776 204	6 291 162
Total des actifs	45 631 803 \$	12 170 048 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	1 170 828 \$	706 883 \$
À payer à la société mère (note 5 c))	–	1 210 604
Redevances à payer à la société mère (note 18)	–	528 885
	1 170 828	2 446 372
Passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 11 d))	11 181 475	–
Total des passifs	12 352 303	2 446 372
Capitaux propres		
Capital social (note 11 a))	61 027 307	28 922 710
Bons de souscription (note 11 d))	406 687	406 687
Surplus d'apport	3 501 587	438 711
Déficit	(31 656 081)	(20 044 432)
Total des capitaux propres	33 279 500	9 723 676
Engagements (note 18)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 22)		
Total des passifs et des capitaux propres	45 631 803 \$	12 170 048 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

/s/ Ronald Denis
Dr. Ronald Denis
Président du Conseil d'administration

/s/ Valier Boivin
Valier Boivin
Administrateur

ACASTI PHARMA INC.

États du résultat global

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

	28 février 2014	28 février 2013
Produits provenant des ventes	500 875 \$	724 196 \$
Coût des ventes	(291 853)	(406 371)
Marge brute	209 022	317 825
Frais généraux et charges administratives	(6 711 533)	(4 288 542)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 269 591 \$ (370 259 \$ en 2013)	(4 297 195)	(3 009 016)
Résultat des activités opérationnelles	(10 799 706)	(6 979 733)
Produits financiers (note 13)	32 256	47 241
Charges financières (note 13)	(1 625 785)	(2 685)
Gain de change	781 586	42 817
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(811 943)	87 373
Perte nette et résultat global pour l'exercice	(11 611 649) \$	(6 892 360) \$
Perte par action, de base et diluée (note 15)	(0,14) \$	(0,09) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (note 15)	84 368 933	72 754 436

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

États des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	Nombre	Valeur				
Solde au 28 février 2013	73 107 538	28 922 710 \$	406 687 \$	438 711 \$	(20 044 432) \$	9 723 676 \$
Perte nette et résultat global pour l'exercice	–	–	–	–	(11 611 649)	(11 611 649)
	73 107 538	28 922 710	406 687	438 711	(31 656 081)	(1 887 973)
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Offre publique (note 11 b))	18 400 000	12 396 535	–	–	–	12 396 535
Placement privé (note 11 c))	1 616 542	2 067 605	–	–	–	2 067 605
Émission d'actions pour paiement de redevances par anticipation (note 18)	6 750 000	15 496 000	–	–	–	15 496 000
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 14)	–	–	–	3 441 719	–	3 441 719
Bons de souscription exercés (note 14)	5 432 350	1 358 088	–	–	–	1 358 088
Options sur actions exercées (note 14)	296 500	492 289	–	(84 763)	–	407 526
Unités libérés (note 14)	259 249	294 080	–	(294 080)	–	–
Total des apports et des distributions aux propriétaires	32 754 641	32 104 597	–	3 062 876	–	35 167 473
Solde au 28 février 2014	105 862 179	61 027 307 \$	406 687 \$	3 501 587 \$	(31 656 081) \$	33 279 500 \$
Solde au 29 février 2012	72 636 888	28 614 550 \$	313 315 \$	(1 306 451) \$	(13 152 072) \$	14 469 342 \$
Perte nette et résultat global pour l'exercice	–	–	–	–	(6 892 360)	(6 892 360)
	72 636 888	28 614 550	313 315	(1 306 451)	(20 044 432)	7 576 982
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 14)	–	–	93 372	1 823 845	–	1 917 217
Bons de souscription exercés (note 11 d))	353 150	88 289	–	–	–	88 289
Options sur actions exercées (note 14)	117 500	219 871	–	(78 683)	–	141 188
Total des apports et des distributions aux propriétaires	470 650	308 160	93 372	1 745 162	–	2 146 694
Solde au 28 février 2013	73 107 538	28 922 710 \$	406 687 \$	438 711 \$	(20 044 432) \$	9 723 676 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

	28 février 2014	28 février 2013
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Perte nette pour l'exercice	(11 611 649) \$	(6 892 360) \$
Ajustements :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 337	7 886
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 768 500	657 144
Rémunération à base d'actions	3 441 719	1 917 217
Charges nettes financières (produits financiers nets)	811 943	(87 373)
(Perte) gain de change réalisé	(92 944)	12 669
	(5 677 094)	(4 384 817)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	(468 533)	(8 120)
À recevoir d'une société sous contrôle commun	(47 140)	–
Crédits d'impôt à recevoir	201 381	254 901
Stocks	(39 306)	377 331
Charges payées d'avance	(686 806)	24 959
Fournisseurs et autres créditeurs	463 945	(288 779)
À payer à la société mère	(417 167)	995 832
Redevances à payer à la société mère	(133 817)	479 801
	(1 127 443)	1 835 925
Sortie nette liée aux activités opérationnelles	(6 804 537)	(2 548 892)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Intérêts reçus	98 132	1 778
Acquisition d'immobilisations corporelles	(25 000)	–
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(123 610)	(103 068)
Acquisition de placements à court terme	(25 395 800)	–
Échéance des placements à court terme	6 000 000	2 000 000
(Sortie) rentrée nette liée aux activités d'investissement	(19 446 278)	1 898 710
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit net de l'offre publique (note 11 b))	21 953 200	–
Produit net du placement privé (note 11 c))	2 067 605	–
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options	972 177	229 477
Frais d'émission d'actions	(29 000)	–
Intérêts payés	(975)	(2 685)
Rentrée nette liée aux activités de financement	24 963 007	226 792
Gain de change sur trésorerie détenue en devises étrangères	766 730	30 148
Diminution nette de la trésorerie	(521 078)	(393 242)
Trésorerie au début de l'exercice	1 196 568	1 589 810
Trésorerie à la fin de l'exercice	675 490 \$	1 196 568 \$
Informations sur les flux de trésorerie :		
Transactions hors caisse :		
Émission d'actions ordinaires (note 18)	15 525 000 \$	– \$
Redevances réglées en action (note 18)	395 068	–
Acquisition d'immobilisation incorporelle (note 18)	15 129 932	–
Bons de souscription exercés par Neptune appliqués contre les payables	793 437	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

1. Entité présentant l'information financière

Acasti Pharma Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545, Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. La Société est une filiale de Neptune Technologies et Bioressources Inc. (« Neptune »). (la Société, le parent et NeuroBioPharm Inc., une société sœur, collectivement désignées comme le « groupe »).

Le 7 août 2008, la Société a commencé à exercer ses activités après avoir acquis de Neptune une licence exclusive mondiale afin de développer et de commercialiser, en utilisant la technologie et la propriété intellectuelle, de nouveaux produits ciblant les maladies cardiovasculaires humaines. La propriété intellectuelle de Neptune est liée aux procédés d'extraction des biomasses marines, telles que le krill. Les produits visent les applications dans les créneaux des médicaments en vente libre, des aliments médicaux et des médicaments sous prescription.

Les opérations consistent à développer de nouveaux produits et à réaliser des essais cliniques sur les animaux et les humains. La quasi-totalité des dépenses de recherche et de développement, administration et dépenses en capital depuis le début de l'exploitation sont reliées au projet décrit ci-dessus.

La Société est exposée à un certain nombre de risques reliés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, à la rencontre des objectifs de développement établis par Neptune dans l'entente de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi, depuis le début de l'exploitation, des pertes d'exploitation considérables et des flux de trésorerie négatifs liés à l'exploitation. À ce jour, la Société a financé ses activités par l'offre publique et le placement privé des actions ordinaires, le produit de l'exercice des bons de souscription, des droits et des options, et les crédits d'impôt à la recherche. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, la Société prévoit faire des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation du U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'atteindre ultimement des opérations rentables est dépendante d'un certain nombre de facteurs hors du contrôle de la Société.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration le 21 mai 2014.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour :

- les paiements fondés sur les actions qui sont initialement mesurés à la juste valeur tel que décrit dans la note 3 f) ii); et
- passifs dérivés liés aux bons de souscription mesurés à la juste valeur sur une base récurrente (note 11 b)).

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers incluent :

- L'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels pourraient être dépréciés (note 3 e) ii)).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

- L'évaluation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation comme base d'établissement des états financiers. À chaque date de clôture, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Ces états financiers ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation selon les IFRS. L'hypothèse de la continuité de l'exploitation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs et engagements dans le cours normal de ses activités.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'évaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 11 b)) et les paiements fondés sur des actions (note 14).
- Répartition des coûts partagés entre les entités du groupe de Neptune (note 5).

La direction doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Actifs financiers non dérivés

La Société détient les actifs financiers non dérivés suivants : trésorerie, placements à court terme et créances.

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils ont été générés.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les prêts et créances comprennent la trésorerie, les clients et autres débiteurs et les placements à court terme ayant une échéance de moins d'un an.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les placements très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins au moment de l'achat. Les découverts bancaires remboursables sur demande qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

ii) Passifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils ont été créés.

Le Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

La Société détient les passifs financiers non dérivés suivants : fournisseurs et autres créditeurs et payable à la société mère.

Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Capital social

Actions ordinaires

Les actions de catégorie A sont classés dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions préférentielles

Les actions préférentielles sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles ne sont remboursables qu'au gré de la Société, et que les dividendes sont discrétionnaires. Les dividendes connexes sont comptabilisés à titre de distributions dans les capitaux propres.

Les actions préférentielles sont classées dans le passif si elles sont remboursables à une date particulière, ou au gré des actionnaires, ou si les paiements de dividendes ne sont pas discrétionnaires. Les dividendes connexes sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) en tant que charges financières dès qu'ils sont engagés.

iv) Instruments financiers composés

La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son entièreté et celle de la composante passive. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passive et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passive d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale.

Les intérêts, dividendes, profits et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte). Les distributions aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées dans les capitaux propres, après déduction de tout avantage d'impôt sur le résultat.

v) Instruments financiers dérivés

La Société a émis des dérivés classés à titre de passif portant sur des instruments de capitaux propres de la Société. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice ou la perte.

vi) Autres dérivés non détenus à des fins de transaction

Les bons de souscription, les options et les droits qui ne sont pas émis dans le cadre de transactions de paiements fondés sur des actions et qui ne rencontrent pas la définition d'instrument financier dérivé sont comptabilisés dans les capitaux propres.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des matières premières est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût des stocks fabriqués et des travaux en cours est déterminé selon la méthode du coût par projet et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi qu'une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

c) Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) sur la base du montant net.

ii) Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont engagés.

iii) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice ou la perte selon le mode linéaire ou le mode dégressif sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice en cours et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Actif	Méthode	Période/taux
Mobilier et matériel de bureau	Dégressif	De 20 % à 30 %
Matériel informatique	Linéaire	De 3 à 4 ans

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles (suite)

iii) Amortissement (suite)

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement au besoin.

d) Immobilisations incorporelles

i) Recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

Les activités de développement supposent l'existence d'un plan ou d'un modèle visant la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement ne sont inscrites à l'actif que si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si la Société a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre, et s'il possède suffisamment de ressources pour le faire. Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue et les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés pour. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses de développement inscrites à l'actif sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. En date des exercices présentés, la Société n'avait inscrit aucuns frais de développement à l'actif.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Licence

Les licences acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Brevets

Les brevets pour les technologies qui ne sont plus en phase de recherche sont comptabilisés au coût. Les coûts de brevets incluent les frais juridiques engagés, ainsi que les frais d'application pour obtenir ces brevets. Lorsque la technologie est toujours en phase de recherche, ces coûts sont passés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses, y compris celles qui se rattachent au goodwill et aux marques générés en interne, sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

iv) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, à partir de la date de leur mise en service, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les durées d'utilité estimées pour l'exercice en cours et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Actif	Période
Licence	8 à 14 ans
Brevets	20 ans

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Dépréciation

i) Actifs financiers (y compris les créances)

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Sont considérés comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier : un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Société selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite du débiteur ou de l'émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un actif financier.

La Société prend en compte si des indications de dépréciation des créances existent à la fois individuellement et collectivement. Toutes les créances qui sont individuellement significatives sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances qui sont individuellement significatives et qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumises collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été identifiée. Les créances qui ne sont pas individuellement significatives sont soumises collectivement à un test de dépréciation en regroupant les créances présentant des caractéristiques de risques similaires.

Pour l'évaluation collective de la dépréciation, la Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

ii) Actifs non financiers :

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et crédits d'impôt à recevoir à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif de support a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte).

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

ii) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribuées à des membres du personnel est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport en contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. La juste valeur à la date d'attribution tient compte des conditions de performance de marché lorsqu'elles sont applicables. Le montant comptabilisé dans les charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé dans les charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits.

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions incluent celles déclenchées par Neptune en faveur des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants fournissant des services au groupe consolidé. Puisque la Société n'est nullement tenue de régler ces transactions, elle les comptabilise comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

La charge constatée par la Société aux termes de ces transactions correspond à la tranche estimée des services que les bénéficiaires fournissent à la Société par rapport à l'ensemble des services qu'ils fournissent au groupe de sociétés Neptune.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si la Société est manifestement engagée et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat de travail versées par suite d'un départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a effectué une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont à verser plus de 12 mois après la fin de l'exercice, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

i) Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire les obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût net attendu de la poursuite de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

ii) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société, ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés (donc l'obligation existe), mais qui n'est pas comptabilisée car il est improbable que le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques soient nécessaires pour éteindre l'obligation; ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

h) Produits

i) Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours. Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, le recouvrement de la contrepartie est probable, les coûts associés aux biens et les retours possibles des biens peuvent être évalués de façon fiable, il n'y a plus d'intervention continue de la direction en ce qui concerne les biens, et le montant des produits peut être évalué de façon fiable. S'il est probable que des remises soient accordées et que le montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée comme une réduction des produits au moment de la comptabilisation des ventes.

Le moment du transfert des risques et avantages varie selon les conditions propres à chaque contrat de vente.

ii) Contrats de recherche

Les produits tirés des contrats de recherche sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsque les services prévus sont fournis et que toutes les dispositions du contrat en question sont satisfaites.

i) Contribution gouvernementale

La contribution gouvernementale, qui consiste en subventions et en crédits d'impôt, est constatée en tant que réduction des charges y afférentes ou du coût de l'élément d'actif qui est acquis. La contribution gouvernementale est comptabilisée lorsque la Société est en droit de la recevoir et qu'il existe une certitude raisonnable que la Société a respecté les conditions du programme de subventions approuvé et qu'il existe une certitude raisonnable qu'ils seront reçus.

Les subventions qui compensent les charges engagées sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice (la perte) en réduction de ces charges au cours des exercices où ces charges sont comptabilisées. Quant aux subventions qui compensent le coût d'un actif, elles sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice (la perte) sur la durée d'utilité de l'actif.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Paiements au titre de location

Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière doit être affectée à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

k) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion qui découlent de ces conversions sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte).

l) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs financiers. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits ou les pertes de change sont présentés pour leur montant net.

La Société constate ses produits d'intérêts comme étant une composante des activités d'investissement et les charges d'intérêts comme une composante des activités de financement dans les tableaux des flux de trésorerie.

m) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

m) Impôt sur le résultat (suite)

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale). L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

n) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions de catégorie A. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires de catégorie A de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires de catégorie A et le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les débentures convertibles, les actions rachetables, les bons de souscription et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

o) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges. La Société compte un secteur d'activité isolable : développer et commercialiser des applications pharmaceutiques découlant de ses droits sous licence pour les maladies cardiovasculaires. La majorité des actifs de la Société sont situés au Canada.

p) Modifications comptables

Modifications comptables en 2014

i) Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, remplace les indications relatives à l'évaluation de la juste valeur présentées dans différentes IFRS en regroupant toutes les indications relatives à l'évaluation de la juste valeur. Elle définit la juste valeur comme étant le montant qui serait reçu en échange d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire un prix de sortie. L'application de l'IFRS 13 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

p) Modifications comptables (suite)

Modification comptable future :

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 28 février 2014, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Instruments financiers

L'IFRS 9, Instruments financiers, a été publiée en novembre 2009. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui fait partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers (2013)*. Aux termes de cette nouvelle norme, la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015 initialement prévue aux termes de l'IFRS 9 a été retirée. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera déterminée une fois que les volets de l'IFRS 9 portant sur le classement, l'évaluation et les pertes de valeur seront achevés. Bien que la date d'entrée en vigueur obligatoire n'ait pas été déterminée, l'adoption anticipée de cette nouvelle norme est autorisée. En février 2014, une décision provisoire a permis d'établir que l'application deviendrait obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence qu'aura l'adoption de l'IFRS 9 et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée aux fins de ses états financiers.

4. Clients et autres débiteurs

	28 février 2014	29 février 2013
Clients	395 128 \$	175 420 \$
Taxes de vente à recevoir	524 243	92 213
Sommes à recevoir et autres débiteurs	–	183 205
	919 371 \$	450 838 \$

L'exposition de la Société aux risques de crédit et de change relatifs aux clients et autres débiteurs est présentée à la note 17.

5. Parties liées

a) Frais d'administration et frais de recherche et de développement

Neptune a facturé à la Société certaines charges engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	28 février 2014	29 février 2013
Frais d'administration	1 037 766 \$	943 264 \$
Charges de recherche et de développement, avant crédits d'impôt	545 908	678 439
Redevances (note 18)	228 219	450 342
	1 811 893 \$	2 072 045 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

5. Parties liées (suite)

a) Frais d'administration et frais de recherche et de développement (suite)

Lorsque Neptune engage des frais marginaux pour le compte de la Société, elle lui facture ceux-ci directement. Les coûts engagés qui bénéficient à plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturés au moyen d'une allocation d'une fraction des frais engagés par Neptune qui est proportionnelle à la fraction des services ou des bénéfices estimatifs reçus par chacune des entités pour ces items.

Ces frais ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société puisque Neptune n'alloue pas, entre autres, certaines charges de bureau communes et ne facture pas d'intérêts sur ses créances. De plus, ces frais ne représentent pas nécessairement le coût que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et bénéfices au moyen des ressources partagées par Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune. Au 28 février 2014, un montant de 320 349 \$ est inclus dans les charges payées d'avances relié à ces frais (néant en 2103)

b) Produits provenant des ventes

Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a réalisé des ventes auprès de Neptune pour un montant de néant (41 000 \$ en 2013). Ces opérations ont été réalisées dans le cours normal des activités.

c) À payer à la société mère

Le montant à payer à la société mère n'avait pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne portait pas intérêt.

d) Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils contrôlent 2 % des actions avec droit de vote de la Société (3% en 2013).

La rémunération des principaux dirigeants inclut les montants suivants pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013 :

	28 février 2014	29 février 2013
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	630 569 \$	806 596 \$
Paiements fondés sur des actions	2 439 254	1 504 471
	3 069 823 \$	2 311 067 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

6. Crédits d'impôt à recevoir

Les crédits d'impôt comprennent les crédits d'impôt à l'investissement en recherche et développement à recevoir du gouvernement provincial qui sont liés aux dépenses en recherche et développement qualifiables en vertu des lois fiscales applicables. Les montants comptabilisés comme débiteurs sont soumis à une vérification fiscale et les montants définitifs reçus peuvent différer de ceux enregistrés.

Les crédits d'impôt fédéraux inutilisés sont disponibles pour réduire les impôts futurs et viennent à échéance comme suit :

2029	11 000 \$
2030	40 000
2031	45 000
2032	431 000
2033	442 000
2034	440 000
	<hr/>
	1 409 000 \$

7. Stocks

	28 février 2014	28 février 2013
Matières premières	39 753 \$	44 772 \$
Produits en cours	219 593	1 033
Produits finis	2 085	176 320
	<hr/>	
	261 431 \$	222 125 \$

Pour l'exercice terminé le 28 février 2014, le coût des ventes de 291 853 \$ (406 371 \$ en 2012) comprend le coût de stocks de 284 410 \$ (391 821 \$ en 2013) qui se compose de matières premières, de la variation des produits en cours et des produits finis, et d'autres coûts de 7 443 \$ (14 550 \$ en 2013).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

8. Immobilisations corporelles

	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Dépôt sur matériel	Total
Coût :				
Solde aux 29 février 2012 et 28 février 2013	58 706 \$	3 691 \$	– \$	62 397 \$
Acquisitions	–	–	25 000	25 000
Solde au 28 février 2014	58 706	3 691	25 000	87 397
Amortissement cumulé :				
Solde au 29 février 2013	32 781	2 452	–	35 233
Amortissement pour l'exercice	6 952	934	–	7 886
Solde au 28 février 2013	39 733	3 386	–	43 119
Amortissement pour l'exercice	5 032	305	–	5 337
Solde au 28 février 2014	44 765 \$	3 691 \$	– \$	48 456 \$
Valeur nette comptable :				
28 février 2013	18 973 \$	305 \$	– \$	19 278 \$
28 février 2014	13 941	–	25 000	38 941 \$

Les charges d'amortissement pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013 ont été enregistrées dans les frais généraux et charges administratives dans les états du résultat global.

9. Immobilisations incorporelles

	Brevets	Licence	Total
Coût :			
Solde aux 29 février 2012	– \$	9 200 000 \$	9 200 000 \$
Acquisitions	103 068	–	103 068
Solde au 28 février 2013	103 068	9 200 000	9 303 068
Acquisitions (note 18)	123 610	15 129 932	15 253 542
Solde au 28 février 2014	226 678	24 329 932	24 556 610
Amortissement cumulé :			
Solde au 29 février 2012	–	2 354 762	2 354 762
Amortissement pour l'exercice	–	657 144	657 142
Solde au 28 février 2013	–	3 011 906	3 011 906
Amortissement pour l'exercice	906	1 767 594	1 768 500
Solde au 28 février 2014	906 \$	4 779 500 \$	4 780 406 \$
Valeur nette comptable :			
28 février 2013	103 068 \$	6 188 094 \$	6 291 162 \$
28 février 2014	225 772	19 550 432	19 776 204

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

9. Immobilisations incorporelles (suite)

Les charges d'amortissement pour les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013 ont été enregistrées dans les frais généraux et charges administratives dans les états du résultat global.

10. Fournisseurs et autres créditeurs

	28 février 2014	29 février 2013
Fournisseurs	319 683 \$	325 115 \$
Charges à payer et autres créditeurs	613 526	160 572
Salaires et avantages du personnel à payer	237 619	221 196
	1 170 828 \$	706 883 \$

L'exposition de la Société aux risques de change et de liquidité relatifs aux fournisseurs et autres créditeurs est présentée à la note 17.

11. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions de

- Catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes et sans valeur nominale.
- Catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,80 \$ par action, sous réserve de certaines conditions.¹
- Catégorie C, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie C sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie C sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,20 \$ par action, sous réserve de certaines conditions.¹
- Catégories D et E, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende mensuel variable non cumulatif de 0,5 % à 2 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégories D et E sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégories D et E sont rachetables au gré du détenteur, sous réserve de certaines conditions.¹

¹ Aucune émission et en circulation

	Actions de catégorie A (classées dans les capitaux propres)	
	Nombre en circulation	Valeur
Solde au 28 février 2014	105 862 179	61 027 307 \$
Solde au 28 février 2013	73 107 538	28 922 710

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

11. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Offre publique

Le 3 décembre 2013, la Société a conclu une offre publique de 18 400 000 unités d'Acasti (« unités ») au prix de 1,25 USD chacune, pour un produit brut de 24 492 700 \$ (23 000 000 USD). Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'actions ordinaires d'Acasti. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire d'Acasti au prix d'exercice de 1,50 USD par action, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018.

Les bons de souscription faisant partie des unités sont désignés comme un passif dérivé (« passifs dérivés liés aux bons de souscription ») à des fins comptables en raison de la monnaie dans laquelle est libellé le prix de l'exercice qui diffère de la monnaie fonctionnelle de la Société. Le produit de l'offre doit être réparti entre les passifs dérivés liés aux bons de souscription et les actions de catégorie A classées dans les capitaux propres au moment de l'émission des unités. La juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription au moment de l'émission était 10 674 045 \$ et la valeur résiduelle du produit a été attribué aux actions de catégorie A. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à 2 539 500 \$. Les frais d'émission ont été attribués entre les bons de souscription et les et les actions de catégorie A selon leur valeur relative. La portion attribuée aux bons de souscription a été comptabilisée dans les charges financières alors que la portion attribuée aux actions de catégorie A a été comptabilisée en réduction des capitaux propres.

La juste valeur des bons de souscription de l'offre publique 2014 a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes :

	28 février 2014	3 décembre 2013
Prix d'exercice	1,50 USD	1,50 USD
Prix de l'action	1,27 \$	1,23 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,41 %	1,40 %
Durée estimative	4,76 ans	5,00 ans
Volatilité prévue	66,47 %	67,62 %

La juste valeur des bons de souscription a été déterminée à 0,58 \$ par bon de souscription lors de l'émission et 0,61 \$ par bon de souscription au 28 février 2014. Les variations de la juste valeur des bons de souscription ont été comptabilisées dans les charges financières.

c) Placement privé 2014

Le 7 février 2014, la Société a conclu un placement privé pour un produit brut de 2 150 000 \$ avec Le Fonds d'Investissement RÉA II Fiera Capital Inc. pour 1 616 542 unités au prix de 1,33 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'actions ordinaires d'Acasti. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire d'Acasti au prix d'exercice de 1,60 \$ l'action visée par un bon de souscription, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018. Les actions de catégorie A et les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres à des fins comptables. Le produit a été attribué aux capitaux propres. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à 82 395 \$ et a été comptabilisé en réduction des capitaux propres.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

11. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

(d) Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit aux 28 février 2014 et 2013 :

	28 février 2014		28 février 2013	
	Nombre en circulation	Valeur	Nombre en circulation	Valeur
Passif				
Bons de souscription de l'offre publique de série 8 b)	18 400 000	11 181 475 \$	–	– \$
	18 400 000	11 181 475	–	–
Capitaux propres				
Bons de souscription de série 4	–	–	5 432 350	–
Bons de souscription de placement privé de série 9 Placement privé 2014 c)	1 616 542	–	–	–
de série 6	375 000	306 288	375 000	306 288
de série 7	375 000	100 399	375 000	100 399
	2 366 542	406 687 \$	6 182 350	406 687 \$

Série 4 permettait au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,25 \$ par action jusqu'au 8 octobre 2013. Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, 5 432 350 bons de souscription (353 150 en 2013) ont été exercés pour une contrepartie totale de 1 358 088 \$ (88 289 \$ en 2013).

Série 6 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015.

Série 7 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015, sujet à la réalisation de certains jalons convenus et prédéfinis. Les bons de souscription de série 7 sont assujettis à l'acquisition, en nombre égal, sur quatre semestres, sous réserve du service continu et du respect des conditions de performance du marché (187 500 bons de souscription) et autres que du marché (187 500 bons de souscription). La Société a comptabilisé une charge de néant liée à cet octroi durant l'exercice terminé le 28 février 2014 (93 372 \$ en 2013).

12. Charges liées au personnel

	28 février 2014	28 février 2013
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	1 368 141 \$	1 486 391 \$
Rémunération fondée sur des actions	3 423 243	1 871 224
	4 791 384 \$	3 357 615 \$

La rémunération fondée sur des actions n'inclut pas un montant de 18 476 \$ (45 993 \$ en 2013) relié à la rémunération des consultants.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

13. Produits financiers et charges financières

a) Produits financiers

	28 février 2014	28 février 2013
Produits d'intérêts	32 256 \$	47 241 \$

b) Charges financières

	28 février 2013	29 février 2012
Charges d'intérêts	(975) \$	(2 685) \$
Frais d'émission des bons de souscription (note 11b))	(1 117 380)	–
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 11 b))	(507 430)	–
	(1 625 785) \$	(2 685) \$

14. Paiement fondé sur des actions

Au 28 février 2014, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

a) Régime d'options d'achat d'actions de la Société

La Société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants du groupe. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime n'est pas inférieur au cours de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, le nombre maximal d'options pouvant être émises est 10 % des actions de catégorie A d'Acasti détenues par des actionnaires publics, et est assujéti à l'approbation annuelle des actionnaires. Le 27 juin 2013, les actionnaires de la Société ont approuvé le renouvellement du régime d'options d'achat d'actions de la Société, en vertu duquel le nombre maximal d'options pouvant être émises est désormais de 7 317 128, ce qui correspond à 10 % des actions en circulation à la date d'approbation par les actionnaires. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, sous réserve, entre autres, que les options ne peuvent avoir une durée excédant dix ans et qu'elles doivent avoir des conditions non moins restrictives qu'une période minimale d'acquisition de droits de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limitée à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises et en circulation par année. Ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Exercice terminé le 28 février 2014		Exercice terminé le 28 février 2013	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	1,55 \$	5 216 250	1,15 \$	3 347 500
Attribuées	2,23	297 500	2,14	2 350 000
Exercées	1,37	(296 500)	1,20	(117 500)
Renoncées	2,06	(306 250)	1,80	(363 750)
En circulation à la fin de l'exercice	1,57 \$	4 911 000	1,55 \$	5 216 250
Exercables à la fin de l'exercice	1,39 \$	3 412 165	1,14 \$	2 421 832

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions de la Société (suite)

Prix d'exercice	Options en circulation		Options exercables	
	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées
0,25 \$ - 1,00 \$	4,64	682 500	0,25	682 500
1,01 \$ - 1,50 \$	2,30	1 991 250	1,40	1 701 250
1,51 \$ - 2,00 \$	0,76	115 000	1,80	100 000
2,01 \$ - 2,50 \$	2,93	2 051 000	2,13	893 415
2,51 \$ - 2,75 \$	1,90	71 250	2,75	35 000
	2,85	4 911 000	1,39	3 412 165

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des exercices terminés en :

	2014	2013
Prix d'exercice	2,23 \$	2,14 \$
Prix de l'action	1,88 \$	2,13 \$
Dividende	—	—
Taux d'intérêt sans risque	1,11 %	1,32 %
Durée estimative	2,49 ans	4,04 ans
Volatilité prévue	64,81 %	71,48 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 0,67 \$ (1,14 \$ en 2013). Aucune option n'était octroyée à des non-salariés au cours des exercices terminés les 28 février 2014 et 2013.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 3,77 \$ par action (2,44 \$ en 2013). La Société a estimé que 49 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société (50 % en 2013), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 501 479 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014 (977 690 \$ en 2013).

b) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de la Société

En mai 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants du groupe, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires d'Acasi. Le régime a été subséquentement approuvé par la Bourse de Toronto et par les actionnaires d'Acasi le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Paiement fondé sur des actions (suite)

b) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de la Société (suite)

Le 27 juin 2013, la Société a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants du groupe un total de 1 060 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités APO ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres de la Société. Les Unités APO s'acquièrent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par la Société. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités APO correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées durant le trimestre est de 2,89 \$ par unité.

Le nombre des Unités APO se présentent comme suit :

	Nombre d'Unités APO
En circulation le 1er mars 2013	–
Attribués	1 060 000
Libérés	(259 249)
Renoncés	(25 750)
En circulation le 28 février 2014	775 001

La Société a estimé que 44 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société, représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 745 556 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014.

c) Régime d'intéressement au capital de Neptune

Neptune a instauré différents régimes de rémunération à base d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui fournissent des services à l'intérieur de son groupe d'entreprises, incluant la Société. La Société constate à titre de rémunération à base d'actions une partie de la dépense enregistrée par Neptune, selon la proportion des services rendus qui sont fournis directement à la Société par les bénéficiaires.

(i) Options d'achat d'actions de Neptune :

Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, Neptune a octroyé 1 640 000 options sur ses propres actions à des employés du groupe (5 520 000 en 2013). Les options octroyées deviendront graduellement susceptibles d'exercice sur une période de 18 mois sous réserve de service continu. La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes :

	2014	2013
Prix d'exercice	3,11 \$	3,23 \$
Prix de l'action	2,94 \$	3,06 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	0,50 %	1,15%
Durée estimative	1,99 ans	2,71 ans
Volatilité prévue	64,42 %	65,18 %

La juste valeur pondérée des options octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 0,84 \$ (1,15 \$ en 2013). La Société a estimé que 18 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement à la Société (13 % en 2013), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'actions de 782 285 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014 (663 484 \$ en 2013).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de Neptune (suite)

(ii) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de Neptune :

En janvier 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants du groupe, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de Neptune. Le régime a été subséquemment approuvé par la Bourse de Toronto et par les actionnaires de Neptune le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 21 juin 2013, la Neptune a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants du groupe un total de 1 191 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres de Neptune. Les Unités s'acquièrent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par Neptune. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées durant le trimestre est de 3,32 \$ par unité.

La Société a estimé que 30 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société, représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 832 261 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014.

(iii) Bons de souscription de NeuroBioPharm Inc. détenus par Neptune :

Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, Neptune a octroyé 210 000 droits sur des bons de souscription de NeuroBioPharm Inc. de série 2011-2 qu'elle détenait à des employés du groupe (875 000 en 2013). Les droits octroyés pourront être exercés sous réserve de service continu ou, pour les administrateurs, d'avoir cumulé quatre années de service. La juste valeur des droits octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes :

	2014	2013
Prix d'exercice	0,78 \$	0,75 \$
Prix de l'action	0,10 \$	0,10 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	0,76 %	1,21 %
Durée estimative	2,38 ans	2,95 ans
Volatilité prévue	67,71 %	73,30 %

La juste valeur pondérée des droits octroyés à des salariés durant l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 0,01 \$ par action (0,01 \$ en 2013). La Société a estimé que 50 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société (49 % en 2013), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 2 182 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014 (24 025 \$ en 2013).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de Neptune (suite)

(iv) Bons de souscription d'Acasti détenus par Neptune :

Durant les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013, Neptune n'a octroyé aucuns droits sur des bons de souscription d'Acasti qu'elle détenait à des employés du groupe. Les droits octroyés durant l'exercice terminée le 29 février 2012 s'acquièrent graduellement jusqu'au 10 février 2015 et pourront être exercés à un prix moyen pondéré de 1,42 \$ par action, sous réserve de service continu ou, pour les administrateurs, d'avoir cumulé quatre années de service.

La Société a estimé que 100 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société (88 % en 2013), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 1 471 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014 (144 438 \$ en 2013).

(v) Options d'achat d'actions de NeuroBioPharm Inc. détenues par Neptune :

Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, Neptune a octroyé 1 925 000 options d'achat d'actions de NeuroBioPharm Inc. à des employés du groupe (2 500 000 en 2013). La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes :

	2014	2013
Prix d'exercice	1,00 \$	0,75 \$
Prix de l'action	0,10 \$	0,10 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,26%	1,12 %
Durée estimative	2,45 ans	2,89 ans
Volatilité prévue	71,19 %	64,71 %

La juste valeur pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés durant les exercices terminés les 28 février 2014 et 2013 est négligeable. La Société a estimé que 20 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société (21 % en 2013), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 787 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014 (390 \$ en 2013).

(vi) Options d'achat d'actions d'Acasti détenues par Neptune :

Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, Neptune a octroyé 1 975 000 options d'achats d'actions d'Acasti à des employés du groupe (2 345 000 en 2013). La juste valeur des options d'achats d'actions octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes :

	2014	2013
Prix d'exercice	3,00 \$	2,75 \$
Prix de l'action	2,89 \$	2,69 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,26 %	1,13 %
Durée estimative	2,45 ans	2,89 ans
Volatilité prévue	62,63 %	82,25 %

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

14. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de Neptune (suite)

(vi) Options d'achat d'actions d'Acasti détenus par Neptune (suite):

La juste valeur pondérée des options d'achats d'actions octroyées à des salariés durant l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 1,08 \$ par action (1,39 en 2013). La Société a estimé que 36 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société (26 % en 2013), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 562 407 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014 (107 190 \$ en 2013).

d) Régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm

En mai 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime d'intéressement à base d'actions pour les employés, administrateurs et consultants de NeuroBioPharm, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de NeuroBioPharm. Le régime a été subséquemment approuvé par la Bourse de Toronto et par les actionnaires de NeuroBioPharm le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'attributions à base d'actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 juin 2013, NeuroBioPharm a octroyé aux employés du groupe un total de 832 000 attributions à base d'actions d'intéressement en vertu du régime. Les attributions à base d'actions NeuroBioPharm s'acquièrent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique, en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60%) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par NeuroBioPharm. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de NeuroBioPharm, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des attributions correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des attributions octroyées est de 0,10 \$ par unité.

La Société a estimé que 29 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société, représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 13 291 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014.

15. Résultat par action

Le calcul du résultat par action de base au 28 février 2014 est fondé sur la perte attribuable aux détenteurs d'actions de catégorie A de 11 611 649 \$ (6 892 360 \$ en 2013) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 84 368 933 (72 754 436 en 2013).

La perte diluée par action équivalait au même montant que la perte de base par action étant donné que les options, les unités et les bons de souscription auraient un effet antidilutif puisque la Société a subi des pertes au cours de chacun des exercices présentés. Toutes les options, les unités et les bons de souscription en cours pourraient avoir un effet de dilution dans le futur.

16. Impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt différé

	2014	2013
Naissance et renversement des différences temporaires	1 932 370 \$	1 235 673 \$
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	(1 932 370)	(1 235 673)
Charge des impôts différés	– \$	– \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

16. Impôt sur les bénéfices (suite)

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	2014	2013
Perte avant impôts	(11 611 649) \$	(6 892 360) \$
Impôt au taux statutaire combiné canadien	(3 123 534) \$	(1 854 045) \$
Augmentation découlant de :		
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	1 932 370	1 235 673
Rémunération à base d'actions non déductible	925,823	515 732
Changement dans la juste valeur non déductible	136 499	–
Écarts permanents et autres	128 842	102 640
Charge des impôts	– \$	– \$

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt différé aux 28 février 2014 et 2013 ne sont pas reflétés dans ces états financiers parce que les critères de constatation de ces actifs n'étaient pas respectés. Ils se résument comme suit :

	2014	2013
Pertes fiscales reportées	3 295 000 \$	2 570 000 \$
Charges de recherche et de développement	2 196 000	1 185 000
Immobilisations incorporelles	240 000	186 000
Autres écarts temporaires déductibles	594 000	40 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	6 325 000 \$	3 981 000 \$

Au 28 février 2014, les montants et les dates d'expiration des attributs fiscaux susceptibles de réduire le revenu imposable des exercices futurs se résument comme suit :

	Fédéral	Provincial
Pertes reportables		
2029	714 000 \$	714 000 \$
2030	1 627 000	1 621 000
2031	2 071 000	2 063 000
2032	2 262 000	2 241 000
2033	1 854 000	1 825 000
2034	3 751 000	3 751 000
	12 279 000 \$	12 215 000 \$
Charges de recherche et de développement, sans limite de temps	7 550 000 \$	8 941 000 \$
Autres écarts temporaires déductibles, sans limite de temps	3 099 000 \$	3 099 000 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

17. Instruments financiers

Cette note fournit des informations concernant la nature et l'étendue de l'exposition au risque de la Société relativement aux instruments financiers qu'elle détient, incluant le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, ainsi que la façon dont la Société gère ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et il résulte essentiellement des comptes clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie et des placements à court terme, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financières canadiennes de renom. La valeur comptable des actifs financiers de la Société, qui sont présentés aux états de la situation financière, représente le montant du risque de crédit de la Société à la date du bilan. Ce montant, comptes clients compris, fluctue tout au long de l'exercice. Il est possible que la moyenne des comptes clients et du montant du risque de crédit de la Société pour une période intermédiaire en dépasse le solde à la date des états de la situation financière.

Le risque de crédit inhérent aux comptes clients de la Société est concentré puisqu'elle réalise la majeure partie de ses ventes auprès d'un client. Au 28 février 2014, l'ensemble de ses comptes clients étaient exigibles auprès de huit débiteurs (sept en 2013). La plupart des ventes sont assorties de modalités exigeant leur règlement dans les délais normaux propres à nos secteurs d'activité. Un client représente 100 % (un client représentait 97% au 28 février 2013) du total des comptes clients inclus dans les débiteurs au 28 février 2014.

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises privées. Le profil et la solvabilité des clients de la Société varient grandement d'un client à l'autre. Si la situation financière d'un client se détériore, la Société pourrait être obligée de limiter ou de rompre les activités avec celui-ci, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. Ces changements risquent d'avoir un effet défavorable important sur les activités de la Société, les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie.

Sauf dans des circonstances exceptionnelles, les clients ne fournissent pas de garantie en échange du crédit qu'ils obtiennent. Les débiteurs exigibles auprès des clients sont couverts par une assurance, le total assuré se situant habituellement à 100 % du montant de la facturation, à l'exception de certains clients qui font l'objet d'ententes spécifiques. Les renseignements obtenus auprès de la compagnie d'assurance sont le principal élément pris en compte dans le processus d'établissement des limites de crédit.

L'octroi de crédit aux clients est un exercice hautement subjectif et repose sur une évaluation de la situation financière de chaque client et de son dossier de paiement. La Société a instauré divers contrôles afin d'atténuer le risque de crédit, incluant une analyse de crédit auprès d'assureurs qui recommandent des limites de crédit et des modalités de paiement que la direction des finances de la Société examine et approuve. La direction des finances passe régulièrement en revue les montants maximaux que les assureurs acceptent d'assurer pour chacun de nos clients. Un processus d'examen similaire aux clients réguliers est employé à l'égard des nouveaux clients. La Société a également établi des procédures de contrôle afin de demander des approbations de la haute direction, lorsqu'un client a utilisé la totalité du crédit qui lui a été accordé par les assureurs et qu'il demande l'envoi de marchandises. À l'occasion et lorsque les circonstances le justifient, la Société et ses clients concluent des opérations qui sont réglées par anticipation.

Même si les contrôles et procédés qu'emploie la Société en matière de crédit atténuent le risque de crédit, ils ne peuvent pas éliminer complètement et rien ne garantit qu'ils demeurent efficaces ou que les pertes sur créances de la Société continueront d'être peu élevées.

La Société ramène un compte client à sa valeur de réalisation prévue dès qu'elle détermine qu'elle ne pourra en recouvrer le plein montant et impute une telle réduction de valeur à ses résultats, sauf si une provision pour créances douteuses a été constituée dans des exercices antérieurs, auquel cas le montant de dépréciation est porté en réduction de cette provision. La Société revoit le montant de cette provision en s'appuyant sur une évaluation de la recouvrabilité des comptes clients à chaque date de bilan, tenant compte à cette fin des montants en souffrance et de toute information suggérant qu'un client éprouve des problèmes de liquidité ou que la poursuite de ses activités est menacée.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

17. Instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Aux 28 février 2014 et 2013, le classement chronologique des comptes clients et la provision pour créances douteuses s'établissaient comme suit :

	2014	2013
À court terme	196 010 \$	185 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	–	–
En souffrance depuis 31 à 120 jours	24 006	174 860
En souffrance depuis 121 à 180 jours	177 682	2 945
Comptes clients	397 698	177 990
Moins provision pour créances douteuses	(2 570)	(2 570)
	395 128 \$	175 420 \$

La provision pour créances douteuses est surtout pour les comptes clients en souffrance depuis 121 jours.

Il n'y a eu aucune évolution de la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs durant l'exercice terminé le 28 février 2014.

b) Risque de change

La Société est exposée au risque financier découlant de la fluctuation des taux de change étrangers et du degré de volatilité de ces taux. Le risque de taux de change étranger est limité à la partie des transactions d'affaires de la Société libellées en devises autres que le dollar canadien. Des fluctuations relatives aux taux de change pourraient causer des fluctuations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Tous les produits de la Société sont libellés en dollars américains. Une portion des dépenses surtout reliées aux contrats de recherche est libellée en dollar américain. Il existe un risque financier en raison des fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le tableau suivant indique les principaux éléments qui ont été exposés au risque de change, tel que présenté en dollars canadiens aux dates suivantes :

	28 février 2014	28 février 2013
	\$ US	\$ US
Trésorerie	360 691	684 933
Placements à court terme	15 504 707	–
Clients et autres débiteurs	397 743	177 990
Fournisseurs et autres créditeurs	(260 218)	(81 849)
	16 002 923	781 074

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

17. Instruments financiers (suite)

b) Risque de change (suite)

Les taux de change qui suivent ont été appliqués aux exercices suivants :

	28 février 2014		28 février 2013	
	Taux de clôture en date de la situation financière		Taux de clôture en date de la situation financière	
	Taux moyen	Taux moyen	Taux moyen	Taux moyen
\$ US - \$ CAD	1,0466	1,1074	1,0098	1,0314

Compte tenu des positions en devises de la Société indiquées ci-dessus et en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées, toute variation de taux de change présentée dans le tableau précédent à la suite d'un renforcement de 5 % du dollar américain aurait augmenté le bénéfice net comme suit :

	28 février 2014	28 février 2013
	\$ US	\$ US
Augmentation du bénéfice net	800 146	39 054

Un recul hypothétique des devises étrangères de 5 % aurait eu un effet égal, mais opposé, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées les mêmes.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt aux 28 février 2014 et 2013 est comme suit :

Trésorerie	Taux d'intérêt fixe à court terme
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe à court terme

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les sommes à court terme réinvesties dépendra de la variation des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

17. Instruments financiers (suite)

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leurs échéances. La Société gère le risque de liquidité par le biais de la structure financière de son levier financier, tel qu'il est indiqué à la note 20. Elle gère également le risque de liquidité en assurant la surveillance continue des flux de trésorerie actuels et projetés. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation de la Société, et examine les principales transactions effectuées en dehors des activités normales.

Ce qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers aux 28 février 2014 et 2013.

Montants exigibles par an (en milliers de dollars)	28 février 2014				
	Total	Valeur comptable	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créiteurs	1 171 \$	1 171 \$	1 171 \$	– \$	– \$

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription sont exclus du tableau ci-dessus puisqu'ils seront réglés en actions et non en liquidités.

Montants exigibles par an (en milliers de dollars)	28 février 2013				
	Total	Valeur comptable	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créiteurs	707 \$	707 \$	707 \$	– \$	– \$
À payer à la société mère	1 210	1 210	1 210	–	–
Redevances à payer à la société mère	529	529	529	–	–
	2 446 \$	2 446 \$	2 446 \$	– \$	– \$

e) Placements à court terme

Au 28 février 2014, les placements à court terme comprenant des dépôts à terme sont souscrits auprès d'une institution financière canadienne disposant d'une cote de crédit élevée. Les placements à court terme incluent quatre placements qui viennent à échéance entre le 8 mai 2014 et le 18 février 2015, portant intérêt au taux de 0,15 % à 1,15 % par année, encaissables en tout temps à la discrétion de la Société, sous certaines conditions.

Au 28 février 2013, les placements à court terme sont souscrits auprès d'une institution financière canadienne disposant d'une cote de crédit élevée. Les placements à court terme viennent à échéance le 8 mai 2013, portent intérêt au taux moyen pondéré de 1,21 % et peuvent être encaissés en tout temps, à la discrétion de la Société, sous certaines conditions.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

18. Engagements

Contrat de licence

En vertu d'un contrat de licence, la Société s'était initialement engagée à verser à Neptune, jusqu'à l'expiration des brevets de Neptune sur la propriété intellectuelle autorisée, une redevance égale au total de a) relativement aux ventes de produits dans le champ d'application de la licence, le cas échéant, le montant le plus élevé entre i) 7,5 % des ventes nettes et ii) 15 % de la marge bénéficiaire brute d'Acasti, et de b) 20 % des revenus tirés des sous-licences attribuées par Acasti à des tiers, le cas échéant. La licence expirera à la date d'expiration du brevet visé par la licence qui expirera en dernier et/ou de sa continuation en partie et/ou de la division (demande complémentaire). Après l'expiration du dernier brevet sur la propriété intellectuelle autorisée, actuellement prévue en 2022, la licence sera automatiquement renouvelée pour une période additionnelle de 15 ans durant laquelle les redevances auraient été égales à la moitié de celles qui sont calculées selon la formule susmentionnée. De plus, nonobstant ce qui précède, le contrat de licence prévoit les paiements de redevances minimales qui suivent : année 1 – néant, année 2 – 50 000 \$, année 3 – 200 000 \$, année 4 – 225 000 \$ (montant initial de 300 000 \$, réduit à 225 000 \$ après l'abandon par Acasti de ses droits de développer des produits pour la vente libre aux termes de la licence), année 5 – 700 000 \$, année 6 et par la suite – 750 000 \$. Les redevances minimales sont calculées pour chaque année du contrat à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, soit le 7 août 2008.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé la conclusion d'une convention de paiement par anticipation avec Neptune en vertu de laquelle la Société a exercé son option conformément au contrat de licence de payer par anticipation la totalité des redevances futures payables en vertu du contrat de licence.

Le paiement par anticipation et l'émission des actions à Neptune ont été approuvés par les actionnaires désintéressés de la Société lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 27 juin, 2013, et subséquemment par la Bourse de croissance TSX.

Le 12 juillet, la Société a émis à Neptune 6 750 000 actions de Catégorie A, à un prix de 2,30 \$ par action.

La transaction a été comptabilisée suite à l'émission des actions de Catégorie A. La valeur du paiement par anticipation, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule du calcul stipulée dans le contrat de licence (ajustée pour refléter les redevances accumulées de 395 068 \$ du 4 décembre, 2012, la date à laquelle la Société a conclu la convention de paiement par anticipation, au 12 juillet 2013, la date de l'émission des actions) d'un montant de 15 129 932 \$ a été comptabilisé comme un actif incorporel. Les actions émises à la suite de cette transaction correspondent à une augmentation du capital social de 15 525 000 \$, déduction faite de 29 000 \$ de frais d'émission d'actions. La Société n'a plus d'obligation contractuelle de paiement de redevances en vertu du contrat de licence.

Frais de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits. La Société a conservé certains droits relativement à ces projets.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois pour un coût total de 5 171 000 \$, dont une tranche de 3 559 000 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 28 février 2014, un montant de 261 000 \$ est inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

19. Détermination de la juste valeur

Plusieurs des méthodes comptables et informations de la Société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après.

Actifs et passifs financiers et non-financiers:

En déterminant la juste valeur, la Société utilise des données observables, basées sur les différents niveaux qui, sont définies comme suit :

- Niveau 1 : Ce niveau représente les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : Ce niveau représente les données d'entrée autre que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Ce niveau représente les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observable, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

19. Détermination de la juste valeur (suite)

Passifs dérivés liés aux bons de souscription

La Société détermine la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription sur une base récurrente. Ces passifs financiers ont été évalués en utilisant des données de Niveau 3. Les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription sont décrites à la note 11 b).

Une augmentation ou une diminution de 5% dans l'hypothèse de volatilité, qui est la donnée d'entrée non observable importante utilisée pour estimer la juste valeur résulterait en une perte de 756 176 \$ ou un gain de 786 423 \$, respectivement.

Le rapprochement de l'évaluation de la juste valeur des passifs financiers de niveau 3 pour l'exercice terminé le 28 février 2014 est présenté ci-dessous :

	2014
Solde – début de l'exercice	– \$
Comptabilisation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	10 674 045
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription	507 430
Solde de clôture	11 181 475 \$

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée ajustée en fonction des variations attendues en raison des informations publiées et lorsque les actions n'ont pas été échangées sur un marché reconnu pour une durée proportionnelle à la durée de vie estimative de l'option, la volatilité est estimée par l'utilisation de la volatilité de sociétés comparables), la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments (fondée sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et de performance non liées au marché, le cas échéant, dont sont assorties les options.

20. Gestion du capital

Depuis le début de ses activités, l'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de financer des activités de recherche et de développement, ses frais généraux et administratifs, ceux liés à la protection de sa propriété intellectuelle et ses dépenses en immobilisations. La Société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités de réglementation ou des tierces parties concernant son capital.

Depuis le début de ses activités, la Société a financé ses besoins en liquidités par les fonds provenant d'une offre publique, un placement privés, auprès de sa société mère par l'exercice de bons de souscription qui avaient été distribués aux actionnaires de la société mère, par la distribution de droits et par l'émission des options d'achat d'actions à ses employés. La Société tente d'optimiser ses liquidités par des sources non dilutives, si possible, telles que les crédits d'impôt à la recherche et au développement.

La Société définit le capital de sorte qu'il englobe le total des capitaux propres et les passifs dérivés reliés aux bons de souscription.

La politique de la Société est de maintenir son niveau de dette au minimum.

Au 28 février 2014, la trésorerie s'élève à 675 490 \$, les placements à court terme s'élèvent à 23 025 951 \$ et les crédits d'impôt à recevoir à 134 120 \$, soit une somme totale de 23 835 561 \$. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a encaissé une somme de 972 177 \$ suite à l'exercice de bons de souscription et d'options, 2 067 605 \$ suite à un placement privé et 21 953 200 \$ suite à une offre publique nette des frais d'émission.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2014 et 2013

21. Informations sectorielles

La Société compte un secteur d'activité isolable : développer et commercialiser des applications pharmaceutiques découlant de ses droits sous licence pour les maladies cardiovasculaires.

La majorité des actifs de la Société sont situés au Canada.

Les ventes de la Société se répartissent selon la région de domiciliation du client. Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, toutes les ventes s'effectuent aux États-Unis. Mise à part la vente d'un montant de 41 000 \$ faite à Neptune, toutes les ventes de l'exercice terminé le 28 février 2013 s'effectuent aux États-Unis.

Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a réalisé des ventes s'élevant à 473 180 \$ auprès d'un client, représentant 94% des ventes.

Durant l'exercice terminé le 28 février 2013, la Société a réalisé des ventes s'élevant à 640 975 \$ auprès d'un client, représentant 89% des ventes.

22. Événement postérieur à la date de clôture

Le 28 avril 2014, Acasti a annoncé que M. Henri Harland avait démissionné de son poste de Président et Chef de la Direction d'Acasti. Des discussions portant sur le règlement de son contrat de travail ont été amorcées au sein du conseil d'administration de la Société. À la date de publication de ces états financiers, aucune entente à ce sujet n'avait été conclue, et aucune estimation de l'incidence financière de ces événements ne pouvait être effectuée.